



CANADA

Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme

TÉMOIGNAGES

Le lundi 25 janvier 2010

Président : Mario Silva

Publications parlementaires

Le lundi 25 janvier 2010

• (1130)

[Traduction]

Le président (M. Mario Silva (Davenport, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Je vous remercie tous et vous présente mes excuses pour le retard.

J'aimerais simplement préciser quelques points au début de la séance pour que les membres du comité, l'audience et les témoins sachent que nous devons entendre environ huit témoins aujourd'hui au cours de la première partie. Ce que nous appelons la deuxième partie se tiendra dans environ une heure ou une heure et demie.

Chaque témoin disposera d'une dizaine de minutes pour parler. La séance sera enregistrée et transcrite. Comme vous le savez, il s'agit d'un comité parlementaire non officiel; nous ne disposons donc pas du privilège parlementaire.

Nous accueillons aujourd'hui des témoins importants dont nous voulons connaître l'opinion. Nous commencerons par Patrick Case, directeur de l'Office des droits de la personne et de l'équité de l'Université de Guelph, qui sera suivi par M. Jack Lightstone, recteur de l'Université Brock. Nous entendrons également M. Morton Mendelson, premier vice-recteur exécutif, Études et vie étudiante, de l'Université McGill, ainsi que Mme Bonnie Patterson, présidente et chef de la direction du Conseil des universités de l'Ontario.

Monsieur Case, vous pouvez commencer. Vous disposez de 10 minutes. Une fois que tous auront pris la parole, nous tiendrons une période de questions de membres de tous les partis.

Merci beaucoup.

M. Patrick Case (directeur de l'office des droits de la personne et de l'équité de l'Université de Guelph): Je vous remercie beaucoup.

Comme le comité est présent sur le Web et, selon ce que semblait indiquer la lettre d'invitation que mon recteur a reçue, il s'intéresse particulièrement aux universités, je veux parler de ce que nous faisons à l'Université de Guelph et la manière dont les choses se passent là-bas.

Si vous me le permettez, je commencerai par traiter brièvement des statistiques.

Lorsque je suis entré au service de l'Université de Guelph, en 1999, l'association étudiante juive comptait une trentaine de membres. Il y en a aujourd'hui plus de 300. Lorsque j'ai commencé à l'université, les noms de tous les étudiants musulmans connus sur le campus tenaient sur quelques feuilles 8.5 X 11. Aujourd'hui, cette communauté a tant grossi que nous avons dû aménager une aire de prière à son intention.

En ce qui concerne les relations, sachez qu'au début de mon mandat à l'université, à l'aube des années 2000, il se produisait chaque année, entre le milieu de septembre et la mi-novembre, une série d'incidents, des activités haineuses ayant pour cible les juifs, les

homosexuels et les Noirs. Il s'agissait notamment de graffitis dessinés sur les murs et les résidences, dans les salles de bain et les espaces publics.

Il faut dire qu'à l'époque, au début des années 2000, la communauté a réagi de façon absolument stupéfiante. Sous la houlette des responsables des résidences et du logement universitaire, on a tenu de grands rassemblements sur le campus, auxquels ont participé des centaines d'étudiants. C'était alors le recteur de l'université qui intervenait. Nous avons ensuite mis en oeuvre ce que nous avons appelé des vigiles contre les activités haineuses. Chaque mois de septembre, les étudiants opposés aux démonstrations de haine tenaient une vigile sur le campus.

En 2004, nous avons décidé qu'il fallait établir un protocole contre les activités haineuses, une façon très claire de réagir en pareil cas. Ce protocole a donc été élaboré, puis a été mis en oeuvre par un comité. Ce dernier est composé d'enseignants, d'étudiants, d'un membre de mon bureau — c'est-à-dire l'Office des droits de la personne — d'agents de police du campus et d'un gestionnaire de la Direction des ressources humaines.

Ce protocole comprend un certain nombre d'exigences importantes. Il stipule notamment qu'à la suite du premier incident haineux qui se produit au cours d'une année scolaire, c'est au recteur d'intervenir. Cette disposition a, en fait, porté fruit. Ces dernières années, notre recteur a préparé des messages dans ses propres mots et les a envoyés par courriel à toute la population universitaire. Il a reçu une réponse absolument incroyable des professeurs, du personnel et des étudiants. Il reçoit habituellement une multitude de messages de solidarité des gens qui ont reçu ce message.

Les travaux du comité sont en fait répartis en deux volets. L'un concerne les graffitis. C'est un aspect que nous gérons extrêmement bien conjointement avec la police communautaire du campus, intervenant très rapidement chaque fois qu'un graffiti apparaît sur le campus. À dire vrai, notre communauté est très sensible aux graffitis de toute sorte.

Nous tenons des statistiques, que j'ai sur mon iPhone. J'avoue que lorsque j'attendais dans le couloir, il y a quelques instants, je m'inquiétais au sujet de nos statistiques, parce que les comparer à celles d'autres universités ou d'autres établissements équivaut un peu comme comparer des pommes et des oranges. Ce que l'on qualifie d'activité ou d'événement haineux dépend entièrement de la tolérance des gens à cet égard. Certaines statistiques laissent entendre que depuis quelques années, les plus nombreuses activités haineuses qui ont eu lieu sur le campus sont des incidents homophobes, suivis par les incidents antisémites, puis par les incidents généralement racistes, la plupart du temps des graffitis contre les Noirs qui apparaissent sur le campus.

• (1135)

En ce qui concerne les relations entre les groupes sur le campus, permettez-moi de vous donner un exemple.

L'an dernier, il s'est produit un incident au cours duquel des slogans anti-juifs ont été inscrits sur les murs de deux salles de bain de notre centre universitaire. Par suite de cet incident, les associations étudiantes juive et musulmane ont publié une déclaration conjointe à ce sujet, qu'elles ont fait parvenir à leurs membres et à toute la communauté universitaire.

Les relations officielles entre ces deux groupes sont excellentes. Un enseignant assure la liaison, si l'on peut dire, entre la faculté et l'association étudiante juive. La collaboration est également bonne avec l'imam local, qui demeure à Guelph, ainsi qu'avec le rabbin. Les deux groupes sortent à l'occasion pour aller jouer aux quilles ou manger ensemble.

Depuis un an ou un peu plus, je considère que nous devons faire davantage et intervenir de manière peut-être plus proactive sur le campus. Je collabore avec une organisation appelée Facing History and Ourselves, que certains d'entre vous connaissent peut-être. Facing History travaille avec l'université aux premières étapes de développement d'un module éducatif destiné aux responsables des résidences sur le campus. L'objectif consiste à les sensibiliser à l'histoire de l'antisémitisme, des génocides et d'autres actes haineux pour qu'ils puissent réagir plus efficacement aux incidents lorsqu'ils se produisent sur le campus.

Nous voulons également inclure de l'information sur l'Holocauste et d'autres génocides dans ce que nous appelons Start Online, un programme que les étudiants suivent au cours de l'été avant leur entrée à l'Université de Guelph. Ce que nous voulons, c'est communiquer les valeurs de l'université.

Sachez que si l'Université de Guelph peut adopter un rôle aussi proactif en ce qui concerne les activités haineuses, c'est en partie en raison de ses valeurs. Je sais qu'il est fort populaire de parler des valeurs, des valeurs et encore des valeurs, mais je suis un activiste à la défense des droits de la personne, et ce, depuis 30 ans. Je ne parle donc pas de la question à la légère. Mon patron, le recteur, est également activiste à la défense des droits de la personne. Il se trouve actuellement au Botswana, où nous aidons à la construction d'une université. Chaque année, il participe à un forum sur la pauvreté sur le campus, qui donne lieu non seulement à des conférences, mais également à des activités.

L'essentiel de mon message, c'est qu'une communauté sensibilisée à l'antisémitisme et à d'autres formes de haine est capable de s'en défendre. Il importe que les universités et les autres établissements adoptent une attitude très proactive à cet égard.

Je sais que vous avez des questions. Je les ai lues. Je vais donc m'arrêter ici pour vous permettre de les poser.

Je vous remercie.

• (1140)

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Case.

Monsieur Jack Lighstone.

M. Jack Lightstone (président et recteur de l'Université Brock): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai un discours déjà préparé, dont vous avez une version un peu plus longue, je crois. Je vais me présenter, parce que mon identité pourrait avoir une influence sur ce que vous penserez de mes propos.

Vous savez que je suis le recteur de l'Université Brock. Ma biographie indique en outre que j'ai travaillé à l'Université Concordia pendant 30 ans avant d'entrer au service de l'Université Brock. Ce que vous ignorez, c'est que ma spécialité se trouve dans l'étude et l'histoire du judaïsme, et que je suis juif.

Mon identité religieuse n'a jamais freiné mon avancement professionnel, et jamais la légitimité ou le développement de l'étude universitaire du judaïsme n'ont été remis en question. À cet égard, l'antisémitisme ne pose aucun problème sur le campus. Je ne crois pas que ce soit en raison de l'élimination de l'antisémitisme au Canada; ce n'est pas le cas et, bien franchement, cela pourrait bien jamais ne l'être.

À l'instar de certains Canadiens, des membres de notre communauté universitaire ont des opinions antisémites; après tout, nous sommes le reflet de la société canadienne. Mais depuis des décennies, la tendance au Canada, particulièrement sur les campus, a consisté à éliminer l'antisémitisme et le racisme afin de favoriser la diversité. Aujourd'hui, les racistes et les antisémites sentent clairement que leurs vues sont socialement inacceptables sur les campus, et l'expression ouverte de telles opinions peut freiner considérablement les carrières et entraîner des sanctions formelles et informelles. C'est d'ailleurs ce que vient de vous dire le témoin de l'Université de Guelph.

Il existe toutefois une exception. Ceux qui ont encore des sentiments antisémites au Canada et sur les campus peuvent toujours se réfugier derrière une façade qui permet à ceux qui détestent les juifs de se camoufler, puisqu'il s'agit à première vue d'une activité légitime qui, dans la plupart des cas, n'est pas le fait d'antisémites: il s'agit de la critique à l'égard de la politique du gouvernement israélien et de l'activisme qui y est associé.

Mais en interdisant ce camouflage pour contrer les antisémites, on pourrait appliquer un remède pire que le mal. Dans les communautés juives du monde et à Israël, la politique du gouvernement israélien à l'égard des Palestiniens fait l'objet de critiques et d'un débat public véhéments, particulièrement dans les universités d'Israël. En principe, la critique de ces politiques n'est pas moins légitime à l'extérieur des cercles juifs et israéliens. La critique de n'importe quelle politique gouvernementale par qui que ce soit doit être acceptable, et même encouragée dans les universités.

La critique analytique et la remise en question d'idées afin de les confirmer, de les rejeter ou de les modifier s'inscrit dans le principe même de l'université. La politique gouvernementale, que ce soit la nôtre ou celle d'Israël, ne fait pas exception. En outre, les critiques sont elles-mêmes critiquées. En ma qualité de recteur, j'ai le devoir de défendre ces valeurs.

Qu'importe si les critiques déplaisent à ceux qui sont d'avis contraire. Nous tolérons même les opinions mal fondées ou les partis pris parce qu'ils feront aussi l'objet d'analyses et de critiques. Il faut même tolérer l'expression d'idées déplorables ou stupides pour qu'elles soient confrontées à leurs propres critiques. Non seulement le Canada et ses universités défendent-ils la liberté d'expression dans les limites de la loi, mais nous nous attendons à ce que les Canadiens s'intéressent aux questions sociales de l'heure. Si les universités n'encouragent pas cet engagement et l'activisme qui en résulte, alors qui le fera?

Évidemment, il existe des limites à la liberté d'expression et à l'activisme. Les propres lois du Canada interdisent les discours haineux et prévoient des limites juridiques concernant les comportements destructeurs ou les obstructions des activistes. Mais outre ces restrictions juridiques, les universités devraient-elles imposer d'autres limites? Dans bien des cas, le fait de répondre par l'affirmative nous ferait glisser sur une pente dangereuse qui mettrait en péril l'idée même de l'université.

C'est un fait qu'au Canada et sur les campus, une bonne partie des critiques qui ciblent Israël et l'activisme sont beaucoup trop véhémentes et partisans, frisant la propagande et la diffamation. Mais d'autres gouvernements ont déjà été la cible de pareilles critiques. Il ne convient pas que les autorités canadiennes ou les administrations universitaires interviennent.

Mais les universités sont-elles absolument tenues de rester les bras croisés? Certainement pas. Elles devraient vanter les mérites d'une analyse raisonnée fondée sur des preuves, car il s'agit de leur activité fondamentale. Mais nous admettons que certains membres de nos établissements ne respectent pas toujours cet idéal.

En outre, les administrations des universités ont le devoir de créer un environnement où leurs membres se sentent libres de débattre, d'étudier, d'effectuer des recherches et de mener leurs activités sans faire l'objet d'intimidation, de harcèlement ou de manque de respect, en sachant leur sécurité protégée — des milieux où les gens ne sont pas l'objet d'attaques ad hominem et n'ont pas l'impression d'être stéréotypés. Pourquoi? Parce qu'un tel environnement est nécessaire pour défendre les valeurs et les activités essentielles de l'université. C'est là que peut intervenir la politique de l'université.

Dans les faits, ces politiques nous obligent à tracer des lignes dans le sable dans certains cas, une tâche souvent ardue. Nous errerons, mais si nous devons faire fausse route, alors autant le faire d'une manière qui encouragera la liberté d'expression.

• (1145)

Cependant, sans ces politiques, chaque décision prise pour imposer des limites semble improvisée, préférentielle ou préjudiciable. Les administrations universitaires ne sauront plus à quel saint se vouer: elles se feront initialement accuser de favoriser les uns, corrigeront le tir, pour se faire dire favorisent les autres. Et je parle en connaissance de cause.

Oui, la critique d'Israël constitue le dernier rempart des antisémites, d'abord parce que ces critiques font partie de l'ethos des universités, et ensuite parce que, de toute évidence, toutes les critiques d'Israël ne sont pas antisémites. Une telle affirmation serait en soi un terrible stéréotype. Nous devons donc laisser les critiques s'occuper des critiques et des antisémites qui peuvent s'y cacher. Nous devons encourager les discours et l'activisme raisonnés et fondés sur des preuves, mais également avoir en place et appliquer des politiques qui permettent de créer un milieu respectueux, dénué de harcèlement et sécuritaire.

Merci.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lightstone.

Nous laissons maintenant la parole à M. Morton Mendelson.

M. Morton Mendelson (premier vice-recteur exécutif (études et vie étudiante), Université McGill): J'aimerais remercier le comité de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui pour relater certaines expériences que j'ai vécues à McGill.

Je parlerai un peu de l'Université McGill, puis discuterai d'une étude de cas qui, selon moi, peut illustrer certains des problèmes qu'ont soulevés MM. Case et Lightstone.

McGill est une université d'une incroyable diversité. Il se pourrait même que ce soit l'une des universités les plus internationales d'Amérique du Nord. Près de 20 p. 100 de nos étudiants viennent de 150 pays différents. Nous accueillons également des étudiants de chaque province. Environ 25 p. 100 de nos étudiants sont originaires de l'extérieur du Québec, et ceux qui viennent du Québec sont issus de toutes les régions de la province.

Il existe d'autres sortes de diversités sur le campus — religieuse, ethnique, sexuelle, etc. —, et l'université a eu la chance d'avoir relativement peu de problèmes liés aux conflits entre groupes. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de graffitis inscrits dans les salles de bain contre un groupe quelconque, ou qu'il n'y a pas eu de débats houleux sur une question ou une autre. Il est toutefois évident que l'on trouve à l'université une civilité que nous sommes privilégiés de connaître.

Nous avons néanmoins mis en oeuvre certaines initiatives pour maintenir cette civilité et pour aider les nouveaux étudiants, qui arrivent de toutes les régions du monde pour étudier au centre-ville de Montréal, à se familiariser à l'ethos de l'université. Cette dernière dispose d'un bureau d'éducation sur l'équité et la diversité. Nous offrons également de la formation sur la diversité aux responsables d'étages et aux aide-enseignants.

J'aimerais cependant vous parler d'un incident qui s'est produit cette année, qui n'a qu'un lien ténu avec l'antisémitisme, mais qui fait ressortir, selon moi, certaines des questions que M. Lightstone a abordées.

L'affaire concerne un groupe pro-vie appelé Choose Life. Ce groupe a invité sur le campus un conférencier qui devait faire un exposé intitulé « Échos de l'Holocauste ». Dans cet exposé, il allait décrier la déshumanisation des personnes et évidemment inclure les foetus et les embryons qui ne sont pas encore nés. Il devait démontrer que la déshumanisation peut engendrer des atrocités et tracer des parallèles avec l'Holocauste et d'autres génocides. Malheureusement, il n'a jamais eu l'occasion de prendre la parole, car l'événement a été perturbé par des étudiants dont les opinions étaient diamétralement opposées aux siennes.

J'aimerais maintenant vous lire un mot que j'ai envoyé à la presse étudiante. Je crois que vous verrez comment ce message rend compte de l'importance de la liberté de parole décrite par M. Lightstone.

Ce message a paru dans les journaux étudiants en octobre 2009 sous le titre « Free Speech: A Cornerstone to the University »:

[traduction] La liberté d'exprimer un large éventail d'idées — un privilège que nous accordons notre démocratie — est essentielle dans une université moderne. L'échange d'idées est indispensable à la quête du savoir, qui inspire les intellectuels curieux qui fréquentent les universités. Cet échange façonne nos recherches et nos efforts pour découvrir ce que nous ne connaissons pas encore. Il enrichit notre compréhension, nous permet d'ajouter des dimensions et des nuances à ce que nous croyons savoir et ce que nous prenons peut-être pour des vérités acceptées. Il nous aide à comprendre qu'en fait, il nous reste encore beaucoup à apprendre.

●(1150)

La recherche de la liberté intellectuelle nous expose à tout un éventail d'idées. Nous serons d'accord avec certaines et en désaccord avec d'autres; nous rejetterons certaines du revers de la main, mais serons répués, offensés ou même choqués par d'autres. Avec de la chance, cette recherche active dans le monde des idées se poursuivra tout au long de notre vie, à mesure qu'évoluera notre perception de ce qui est vrai et de ce qui est offensant.

Le fait d'accepter et de protéger le droit qu'ont les autres d'exprimer un point de vue ne nous empêche pas d'exprimer un avis contraire. Il existe cependant une différence cruciale entre exprimer son désaccord et empêcher les autres de formuler leur opinion. Le fait de museler autrui ou d'étouffer de quelque façon un débat ou un effort d'exploration viole le concept de liberté de parole fondamental aux universités et s'attaque par conséquent au coeur même de l'académie.

Il faut qu'une université laisse une large place aux idées qui peuvent être exprimées au sein de la communauté. Voilà pourquoi McGill doit s'efforcer de défendre le droit à la liberté d'expression lorsque quelqu'un tente de s'y attaquer. Il existe cependant des limites à ce qui peut être dit et diffusé sur le campus. Notre système juridique interdit les discours haineux, la diffamation et les propos choquants — des interdictions qui s'appliquent ici [à l'université]. Sur le campus, on peut également restreindre l'affichage ou la diffusion d'images troublantes à des personnes non consentantes afin d'appuyer certaines positions.

Il existe une différence notable entre la définition légale d'un discours haineux et les propos que quelqu'un peut considérer haineux. Le premier n'est pas permis, alors que le second peut l'être, même si certains peuvent être offensés ou dérangés. Notre tolérance peut être mise à l'épreuve, mais tant que l'audience est là volontairement et non par accident ou par obligation, même les discours douteux devraient être autorisés.

Les étudiants qui ont chanté et crié lors de la conférence organisée récemment par Choose Life intitulée « Échos de l'Holocauste » ont violé l'une des valeurs fondamentales de l'université. Les idées doivent pouvoir être exprimées librement dans un lieu d'apprentissage et de découverte. Personne n'était obligé d'assister à cet événement; la salle où il devait avoir lieu n'est pas un lieu public ouvert. Personne n'était forcé à voir les images explicites que bien des gens trouveraient offensantes; la publicité annonçant l'événement indiquait que ces images seraient montrées, et leur présentation se limitait à cette pièce.

Cependant, les protestataires — un petit groupe de prétendus gardiens de la « vérité » — ont décidé que d'autres ne devraient pas avoir l'occasion d'entendre les opinions du conférencier, même s'il s'agissait d'adultes venus volontairement dans ce but. Les manifestants ont pris pour acquis que les membres de notre communauté n'étaient pas suffisamment matures pour décider par eux-mêmes si les opinions du conférencier étaient légitimes ou non, s'il fallait en débattre ou en rire.

Certains ont à tort fait valoir qu'une fois que le Conseil législatif de la société étudiante avait décidé de censurer la conférence de Choose Life, l'université ne devait pas en permettre la tenue. Lorsqu'une activité est organisée conformément aux règles de McGill, comme c'était le cas pour celui-ci, aucune personne ou groupe — qu'il s'agisse de parents, de donateurs, d'associations étudiantes, de parties intéressées extérieures ou d'autres intervenants — ne devrait pouvoir restreindre la liberté d'expression sur notre campus.

Il existe des façons légitimes d'exprimer son opposition à une opinion en particulier — par exemple, en en débattant de bonne foi ou en tenant un événement pour présenter un contre-argument ou un point de vue opposé. L'expression de son opposition lors d'une manifestation peut constituer une forme d'expression légitime. Mais le fait de museler les autres va trop loin et mine un principe de base de l'université.

La liberté d'expression est un élément fondamental de notre société civilisée et démocratique, dont la disparition nous appauvrirait d'autant. Nous devons tous faire notre part pour protéger ce droit essentiel à McGill.

Cet article témoigne de la position de l'administration de McGill sur l'importance de la liberté de parole et du débat ouvert. L'établissement considère, comme c'est le cas à Guelph, que lorsqu'il se produit sur le campus un incident qui enfreint les valeurs fondamentales de l'université, qu'il s'agisse du respect des diversités, la liberté de parole ou d'autres aspects, les hautes instances de l'établissement doivent réagir et faire une déclaration claire à la communauté pour que tous comprennent les valeurs et que les nouveaux membres de l'université, les étudiants qui y entrent chaque année, se familiarisent à ces valeurs.

●(1155)

Merci.

Le président: Je vous remercie.

Nous entendrons maintenant notre dernier témoin, Mme Bonnie Patterson.

Mme Bonnie Patterson (présidente et chef de la direction du Conseil des Universités de l'Ontario): Merci beaucoup.

Bonjour, distingués membres du comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Vous avez jusqu'à maintenant recueilli les témoignages de plusieurs représentants d'universités de l'Ontario et en avez entendu également plusieurs aujourd'hui. Ces collègues sont, dans leurs établissements, expressément responsables de domaines qui concernent la question qui nous occupe aujourd'hui. Chose certaine, les recteurs de nos établissements sont ceux qui, en dernier ressort, sont responsables de ce qui se passe et interviennent sur le campus.

Je suis essentiellement ici pour renforcer notre engagement collectif à créer sur nos campus une atmosphère de respect propre à l'étude et au travail, dénuée d'injustice, de discrimination et de violation des droits et des libertés des membres de notre communauté et des visiteurs.

Le Conseil des universités de l'Ontario lui-même est une association constituée de 20 établissements publics de l'Ontario et du Collège militaire royal du Canada. Notre rôle consiste à offrir des services de sensibilisation, de recherche et de politiques afin d'aider nos membres à résoudre les grandes questions gouvernementales qui touchent notre secteur. Dans ce contexte, nous facilitons le débat, établissons des consensus, et échangeons des pratiques exemplaires et des manières de promouvoir l'éducation supérieure en Ontario et au Canada.

Les principes d'université sont fondamentaux dans ce dossier. La liberté universitaire et l'esprit de recherche qu'ont évoqués tous les témoins ce matin sont les principes de base de nos établissements. Les campus universitaires, qui sont le reflet d'une vaste gamme de valeurs canadiennes, sont déterminés à assurer la liberté de parole, ce qui mène souvent à des controverses et à des échanges d'idées difficiles. Concurrentement, ils font valoir l'importance de la compréhension et du respect sur les campus et dans notre société.

Les efforts déployés pour favoriser le respect sur nos campus sont un défi et une mission de tous les instants. Nos universités ont mis en place des procédures, des codes de conduite et des protocoles. Elles ont également adopté des politiques concernant les droits de la personne, l'équité, la discrimination et le harcèlement, et renforcent ces politiques et ces codes lorsque des problèmes se posent. Elles favorisent en outre les dialogues et les débats respectueux et constructifs sur les campus. Il n'en demeure pas moins qu'on y débat de nombreux sujets difficiles dans notre société.

Nos établissements sont investis de missions qui témoignent des valeurs canadiennes, qui méritent d'être réitérées: la tolérance, la compréhension, la liberté de parole et la religion. Nous avons établi des bureaux de l'équité, des droits de la personne et d'antiracisme, dont les noms et la composition varient selon la taille et la forme de nos établissements. Ces bureaux continuent d'adapter leurs politiques, créant un environnement d'études et de travail respectueux.

Au besoin, lorsque des incidents se produisent sur les campus, on met immédiatement sur pied des groupes de travail habilités à résoudre les problèmes et à faire des suggestions pour apporter des changements au fil du temps. L'université et les groupes étudiants, dont l'objectif consiste à favoriser l'éducation et à promouvoir la tolérance et la compréhension, foisonnent sur nos campus et adoptent diverses positions à l'égard des questions qui surgissent.

Idéalement, nous nous efforçons de favoriser le respect par la compréhension. Notre mandat de sensibilisation est pris fort sérieusement. Vous serez peut-être intéressés de savoir que plus du tiers de nos universités offrent un programme d'études juives ou abritent une forme quelconque de centre d'études ou de culture juives. On propose de nombreux ateliers, programmes et exposés pour promouvoir l'éducation sur les diverses cultures afin de mieux faire comprendre les questions et des défis qui existent, non seulement dans la société, mais dans le microcosme de nos campus universitaires. Le fait de communiquer le savoir et de promouvoir un dialogue pacifique et constructif constitue une façon positive d'éliminer toutes les formes de racisme et de discrimination.

Pour ce qui est des solutions, je veux vous donner quelques exemples, même si je ne sais pas nécessairement qui a déjà témoigné devant vous et qui viendra après moi.

L'Université York a fait les manchettes, bien sûr, et a déployé beaucoup d'efforts pour régler la question de l'antisémitisme sur son campus. On y a établi un groupe de travail rectoral sur la vie étudiante, l'apprentissage et la communauté, qui a consulté largement les étudiants, le corps enseignant, le personnel et les différentes ethnies et cultures. Ce groupe a notamment recommandé la création d'un comité permanent sur le dialogue sur le campus afin de favoriser l'établissement d'une discussion et d'un débat ouverts sur les questions d'envergure internationale qui se posent à l'occasion. Il s'agit là d'exemples tirés de l'Université York, mais ces initiatives ont également été mises en oeuvre dans d'autres établissements.

• (1200)

L'Université York a fait beaucoup pour contrer l'antisémitisme sur son campus. Elle a publiquement condamné tous les incidents liés à l'antiracisme et s'est efforcée de créer une atmosphère favorisant le respect et le dialogue mutuel. Elle a renforcé le code de conduite des étudiants lorsque des incidents se sont produits et a demandé au service de police local de mener des enquêtes. La direction de l'université a diffusé un énoncé conjoint sur les valeurs communautaires de l'Université York, afin de s'élever contre tous ceux qui voudraient promouvoir la peur et la méfiance entre les membres de la communauté. Mais bien de ces initiatives ont également été mises en place dans d'autres campus universitaires.

Il existe des solutions à multiples volets à Ryerson. Je crois d'ailleurs que le recteur de cette université a témoigné devant vous et vous a donné des exemples très précis. Les groupes de travail sur l'antiracisme ont été constitués afin de présenter des rapports et des recommandations pour mieux lutter contre l'antisémitisme et le racisme sur le campus. Ils ont instauré des séries de conférences sur les campus, comme l'ont fait d'autres établissements. Ils nouent également des partenariats avec des organisations comme le Mosaic Institute et le Canadian Centre for Diversity.

Dans la foulée de la semaine contre l'apartheid israélien de 2008, l'Université McMaster a réuni des dirigeants de divers groupes du campus et des représentants de l'administration de l'université. Des associations d'étudiants et de professeurs juifs, israéliens et musulmans, des conseillers universitaires et des représentants des bureaux de défense des droits de la personne ont ensemble mis sur pied une initiative viable pour tenir une discussion constructive. Cet effort a mené au lancement de l'initiative de paix de McMaster, laquelle stipule que le campus universitaire est un endroit qui appuie l'échange libre d'idées, et que les propos déséquilibrés et incendiaires peuvent créer une atmosphère glaciale à l'université. Ce message s'adressait à l'ensemble de la communauté.

Les participants avaient le droit de s'exprimer clairement et de défendre leur point de vue, mais les organisateurs voulaient encourager la prise de position dans un esprit d'inclusivité, de respect et d'intégrité universitaire.

On trouve de nombreux autres exemples sur les campus. L'initiative de paix de l'Université McMaster a reçu des éloges du Mosaic Institute pour ses pratiques exemplaires, et la plupart des gens conviennent que cette initiative a favorisé l'établissement d'un dialogue plus respectueux entre les groupes sur le campus.

On recourt à l'éducation également à l'Université Carleton, qui abrite le Max and Tessie Zelikovitz Centre for Jewish Studies, lequel appuie l'attribution de bourses et l'éducation dans le domaine des études de l'histoire juive. Ce centre a organisé une série d'activités et d'exposés au cours de la semaine d'éducation sur l'Holocauste, en octobre de l'an dernier, laquelle était organisée en collaboration avec la Jewish Federation of Ottawa pour favoriser la sensibilisation et la compréhension.

J'ai utilisé ces exemples pour montrer que non seulement on déploie beaucoup d'efforts sur les campus, mais que l'on tire également une certaine fierté à lutter contre l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination sur les campus, pas seulement par les politiques et les pratiques, mais également par l'entremise de l'éducation active sur la tolérance et la différence. On tient des conférences de toutes sortes, des campagnes contre le racisme et la discrimination pour appuyer l'égalité des chances pour tous, et diverses initiatives comme les semaines de l'interculture, de l'antiracisme et de prévention du harcèlement, les semaines internationales des problèmes mondiaux et des forums en tous genres.

En outre, de nombreux centres de recherche ont été implantés sur les campus pour préparer des ateliers et élargir l'éducation et la sensibilisation.

Un témoin précédent vous a parlé des vigiles qui ont débouché sur la mise en oeuvre d'autres protocoles sur les campus. De toute évidence, les universités continueront de travailler en collaboration, et le Conseil des universités de l'Ontario poursuivra ses efforts avec ses institutions partenaires pour promouvoir un dialogue pacifique et productif sur les campus dans le contexte de recherches fondées sur les faits et les preuves.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de témoigner aujourd'hui.

• (1205)

Le président: Merci beaucoup, madame Patterson.

Nous passons maintenant au premier tour de questions. Nous commencerons par Joyce Murray.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Je vous remercie de venir témoigner pour nous faire partager votre expérience sur les campus universitaires.

J'ai deux questions, dont l'une s'adresse à M. Lightstone.

Tous les témoins ont parlé des efforts considérables déployés pour établir une culture de respect, de maintien des droits de la personne et de relations harmonieuses entre les groupes étudiants, et il me semble que ce travail fondamental est crucial. Vous avez affirmé que les critiques des politiques israéliennes étaient, dans certains cas, une façade derrière laquelle se cache l'antisémitisme résiduel, ajoutant qu'il est parfois difficile de le détecter parce que certaines de ces critiques sont des propos sincères sur les questions de droits de la personne dans cette région du monde et les politiques d'Israël. Pourriez-vous nous donner quelques conseils sur ce que nous pourrions faire de manière constructive pour trancher ce noeud gordien d'éléments interdépendants?

Si le président m'y autorise, j'aurais également une autre question.

M. Jack Lightstone: Je crois que vous venez de décrire le dilemme que vous et l'université avez en commun. C'est aussi simple que cela: un dilemme. Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, il faut faire attention de ne pas employer un remède qui soit pire que le mal.

Sincèrement, si un antisémite décide d'exprimer son opinion par des critiques véhémentes du gouvernement israélien, il n'y a rien que vous ou moi ne puissions ou ne devrions faire. Je ne vois pas comment on pourrait intervenir. Cela ne me plaît guère, pas plus qu'à vous, probablement. Je crois toutefois que c'est le type de société dans laquelle nous vivons. Si certains, tout infâmes que soient leurs motifs, tiennent des propos permis par la loi au Canada, il n'y a rien que vous ou moi ne puissions faire pour les en empêcher. C'est la réalité qui vient avec la vie en démocratie.

Pendant, à l'Université Brock, comme l'ont indiqué mes collègues, nous avons établi un certain nombre de politiques très claires afin d'assurer l'établissement d'un environnement respectueux, dénué de harcèlement, de discrimination et d'attaque ad hominem, où les gens sont certains d'être en sécurité.

Il n'y a tout simplement rien que nous puissions faire. On ne peut scruter l'âme de quelqu'un et dire « en réalité, votre critique d'Israël découle de votre antisémitisme ». En tant que personne, gouvernement ou société, nous ne pouvons ni ne devrions le faire.

Permettez-moi par contre de m'exprimer d'une façon plus personnelle que je ne le devrais en tant que recteur de l'université. Bien franchement, j'ignore dans quelle mesure il est facile de remporter une cause devant les tribunaux canadiens dans des affaires de discours haineux en vertu des lois canadiennes.

J'ai eu un privilège très douteux il y a quelques années de cela. J'ai déjà reçu un appel de la GRC lorsque je n'étais pas administrateur de l'université. J'étais alors enseignant, ce que je suis toujours d'ailleurs. Mon interlocuteur voulait m'envoyer toutes les notes de cours des étudiants de M. Keegstra au cours du fameux procès du même nom, parce que l'accusé avait affirmé que ses étudiants avaient copié minutieusement des propos incitant à la haine d'autrui tirés de textes judaïques classiques. Comme c'est mon domaine d'expertise, la GRC souhaitait avoir un spécialiste en la matière à sa disposition.

Je crois qu'il est très difficile d'intenter des poursuites devant les tribunaux en vertu des lois canadiennes dans des cas de discours haineux. Nous avons eu un parfait exemple très récemment, qui montre à quel point c'est difficile. Bien franchement, je crois que c'est une disgrâce sociétale.

• (1210)

Le président: Merci.

Nous écouterons M. Case, puis Mme Murray pourra poser une deuxième question.

M. Patrick Case: C'est en effet un problème très difficile auquel nous sommes confrontés de temps en temps. La question se pose lorsque des conférenciers sont invités sur le campus par des groupes ou des personnes radicales ou peu importe de qui il peut bien s'agir. Ce que nous devons décider, c'est où imposer des limites. Nous le ferons si, selon nous, les propos visent une personne ou un groupe, ou risquent de contenir des stéréotypes. Sinon, l'exposé devrait continuer.

Ce qui me préoccupe concernant l'élargissement de nos définitions de l'antisémitisme, c'est que certains éléments de nos campus ne tarderont pas à protester. Je comprends que pour les questions qui ont un lien avec les contestations et la liberté de parole dans ce pays, ces protestations pourraient bien porter fruits, et si c'est le cas, cela pourrait être beaucoup plus dommageable qu'on ne peut l'imaginer. On causera bien plus de dommages.

L'autre point qui me préoccupe, c'est que j'ai de la difficulté — comme nous tous — à déterminer les limites de l'interdiction sur les critiques d'Israël. Je crains qu'une redéfinition puisse englober certains amis d'Israël, des alliés des communautés juives; on pourrait, ici encore, commettre un tort irréparable.

Mme Joyce Murray: Ma deuxième question concerne les travaux fondamentaux que les universités accomplissent pour favoriser une atmosphère de sécurité, de respect et d'inclusion. Chaque université met probablement en oeuvre d'excellentes initiatives et recueille les fruits de ses efforts. La situation s'améliore probablement graduellement. Je me demande toutefois s'il existe un processus systématique permanent permettant aux universités et aux collèges du Canada d'échanger leurs pratiques exemplaires à cet égard, afin de pouvoir emprunter mutuellement les idées qui ont fait leurs preuves.

• (1215)

M. Patrick Case: En fait, nous avons établi plusieurs réseaux en ligne avec des gens qui font un travail équivalant au mien sur les campus en matière de droits de la personne. Bien franchement, je ne peux même pas répondre à la plupart des courriels que je reçois des différentes personnes qui en font partie. Il s'agit de réseaux très actifs, un bouillonnement de questions, de solutions et de pratiques exemplaires. C'est un flux constant d'information. Un réseau pancanadien participe à ce travail, ainsi que deux autres en Ontario. Alors la réponse est oui.

Le président: Merci.

Madame Patterson.

Mme Bonnie Patterson: J'allais dire quelque chose de très semblable. Outre les réseaux de professionnels très actifs qui existent, le conseil réunira à l'occasion des groupes de personnes qui travaillent dans ce domaine et tiendra de temps en temps des conférences. Nous voulons ainsi non seulement favoriser le dialogue entre les professionnels, mais aussi examiner les connaissances qui font leur apparition dans le domaine. Ces exemples concernent les professionnels, et donc le partage de pratiques exemplaires. Il y a aussi ce qui se passe dans la littérature. Ces deux aspects sont importants.

Le président: Merci.

Nous laissons maintenant la parole à M. Sweet.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous de comparaître aujourd'hui pour nous faire part de votre opinion.

Je poursuivrai dans la même ligne d'idées que ma collègue concernant la réponse qui a été faite à sa question sur le réseau de pratiques exemplaires. Je lisais justement le mandat du Conseil des universités de l'Ontario, qui indique que le conseil travaille avec ses membres et en leur nom pour satisfaire aux attentes de la politique publique en matière de responsabilisation supérieure.

Lors des tours de questions précédents, j'ai décelé un manque de cohérence concernant le signalement d'incidents haineux et racistes sur les campus universitaires. Je me demande si ce dialogue ou ce mandat visent en partie à encourager l'établissement d'une norme pour encadrer le signalement d'incidents. Ce que notre comité cherche à faire, c'est tenter de savoir ce qu'il en est vraiment de la montée de l'antisémitisme, une tâche bien difficile sans renseignements justes. Établit-on actuellement des normes à cet égard?

M. Patrick Case: Si je peux me permettre de répondre brièvement avant que les autres n'interviennent, je ne crois pas qu'il soit possible d'établir une approche uniforme pour réagir aux incidents qui se produisent sur les campus. Cela peut sembler totalement ridicule, mais Guelph est située à 15 minutes de l'Université Wilfrid Laurier et à 20 minutes de l'Université de Waterloo. Pourtant, à bien des égards, nous sommes aussi près de l'Université de la Colombie-Britannique que de celle de Waterloo. Il est impossible d'établir des approches uniformes pour des universités si différentes l'une de l'autre.

S'il existe des différences dans la manière dont les gens réagissent aux événements, alors les diverses universités doivent déployer des efforts bien plus concertés. Cependant, nous parlons ici des universités individuelles, qui sont probablement peu nombreuses. Je peux toutefois vous dire ce qui se passe sur mon campus: dans un délai de 24 heures, le groupe concerné est informé de l'incident, et il y a des réactions à pratiquement tous les niveaux. Je sais que c'est également le cas dans bien d'autres campus.

Le président: Nous laissons la parole à Mme Patterson, puis à M. Lightstone.

Mme Bonnie Patterson: Notamment nous avons demandé aux responsables de la sécurité de nos universités d'examiner de concert les mesures qu'ils ont mises en oeuvre pour signaler les incidents et les moyens qu'ils utilisent pour communiquer avec les autorités policières de la localité où se trouve leur université. En fait, M. Lightstone a présidé l'un de nos comités qui s'est penché sur les mesures de sécurité en vigueur à notre université, particulièrement en matière de violence. Nous procédons à cet exercice ponctuellement, mais, à ma connaissance, aucune norme n'a été établie en matière de signalement de la nature des incidents. Les responsables en la matière nous ont indiqué qu'il serait très difficile d'adopter une approche universelle, l'environnement étant passablement différent d'une université à l'autre et d'une ville à l'autre.

• (1220)

M. David Sweet: Je dois vous faire part de mon désaccord sur cette question. Il n'est pas très difficile, à mon avis, de totaliser les incidents signalés par les étudiants ou par les professeurs en matière de sécurité, lorsqu'on est responsable de la sécurité d'universitaires, que ceux-ci soient au nombre de 5 000, de 10 000, de 15 000, de 25 000 ou plus.

Je ne crois pas que ça soit si difficile. En fait, les services de police le font dans l'ensemble du pays. Il pourrait fort bien survenir des circonstances exceptionnelles, mais j'estime qu'au moins les simples incidents signalés à l'administration, aux professeurs ou aux

responsables de la sécurité pourraient facilement faire l'objet d'un rapport qui serait transmis aux autorités.

Monsieur Mendelson, je voudrais vous poser une question. Vous avez donné un exemple pertinent de...

Le président: Je suis désolé, monsieur Sweet, mais je pense que M. Lightstone veut intervenir. Vous pourrez par la suite poser votre question.

Monsieur Lightstone.

M. Jack Lightstone: Merci.

M. Patterson a déjà fait valoir certains points que je voulais aborder.

Ce que vous demandez est-il faisable? Je l'ignore, mais je vous conseille de ne pas mettre uniquement l'accent sur l'antisémitisme. À mon avis, ce serait commettre une grave erreur, et ce pour de nombreuses raisons.

En fait, je conseillerais entre autres au comité de ne pas s'intéresser uniquement à l'antisémitisme. Il faut aborder plus globalement la question de la discrimination et du harcèlement, sinon vous rendriez un mauvais service au Canada et, par le fait même, à nous.

M. David Sweet: Merci.

Vous pourrez lire dans le compte rendu que j'ai évoqué la fréquence des incidents à caractère racial et haineux.

Monsieur Mendelson, vous avez fait allusion à l'incident de Choose Life McGill, et dans votre article, vous avez expliqué la solution que vous aviez alors adoptée, ce dont je vous félicite.

Je voudrais avoir des précisions sur la déclaration signée par 26 professeurs et appelant à un boycott des établissements israéliens.

Une telle déclaration a-t-elle été signée? Avez-vous adopté la même solution que lors de l'incident de Choose Life McGill?

M. Morton Mendelson: Vous faites allusion aux 26 professeurs de l'Université McGill qui auraient...

M. David Sweet: C'est dans la documentation que voici. C'est pourquoi je vous demande si une telle déclaration a été signée.

Comment y avez-vous réagi?

M. Morton Mendelson: J'ignore si 26 professeurs de l'Université McGill ont effectivement signé cette pétition, mais cela ne me surprendrait pas. Les opinions politiques sont très diversifiées à l'université.

Je sais que la Dre Heather Munroe-Blum, principale de l'Université McGill, a alors publié une déclaration sans équivoque pour s'opposer à ces appels au boycott des établissements universitaires israéliens. Selon elle, rien ne devrait restreindre l'échange d'idées et le dialogue entre universitaires.

Si vous faites allusion à un boycott général d'Israël, je vous préciserai que l'université n'a pas encore formulé de déclaration à cet égard.

Sur le plan politique, l'université est neutre par nécessité. Quelle que soit notre opinion à propos d'un appel à un boycott d'Israël, c'est une question qui doit être débattue. C'est tout à fait légitime. L'université n'émettrait pas une déclaration pour s'opposer à un boycott général, contrairement à ce qu'elle a fait à l'égard du boycott des établissements d'enseignement israéliens.

J'ignore si j'ai bien répondu à votre question.

Le président: Merci.

Y a-t-il d'autres questions?

Je ne crois pas qu'il y en ait.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence. Nous sommes déjà en après-midi.

Nous souhaiterions prendre une pause de cinq minutes pour permettre à notre deuxième groupe de témoins de s'installer à la table.

Nous vous remercions de votre présence et de vos mémoires.

Monsieur Case, souhaitez-vous faire une déclaration?

M. Patrick Case: À propos de la dernière question, je voudrais signaler que nos lois provinciales en matière de droits de la personne nous permettent de nous attaquer aux tentatives de boycott des établissements universitaires. Il y est question de la discrimination fondée sur le lieu d'origine. C'est ce à quoi j'ai fait allusion par rapport au boycott des établissements universitaires.

Nous avons là tout ce qu'il nous faut. Il suffit d'appliquer les lois que nous avons adoptées.

• (1225)

Le président: Merci infiniment.

Nous prendrons une pause de cinq minutes.

• _____ (Pause) _____

•

• (1235)

Le président: Mesdames et messieurs, nous reprenons la séance. Les membres du comité et les témoins auraient-ils l'obligeance de regagner leur place?

Merci beaucoup.

Nous passons à la seconde partie de notre séance. Nous accueillons quatre témoins. M. Gerald Gerbrandt est président de la Canadian Mennonite University.

[Français]

Ensuite, nous avons M. Michel Lamontagne, conseiller spécial, relations institutionnelles, de l'Université de Montréal.

[Traduction]

Nous accueillons également Mme Marilou McPhedran, recteure du Global College de l'Université de Winnipeg, et l'honorable Stephen Owen, vice-président aux Relations extérieures, juridiques et communautaires de l'Université de la Colombie-Britannique.

M. Gerbrandt ouvrira le bal.

Je vous remercie tous de votre présence.

M. Gerald Gerbrandt (président, Canadian Mennonite University): Merci, monsieur le président. Je lirai une déclaration.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole devant la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme. La question examinée est importante pour le Canada et ses universités.

La Canadian Mennonite University ou CMU est une université qui se consacre à la recherche et à l'enseignement afin de parfaire nos connaissances du monde dans lequel nous vivons. Pour ce faire, non seulement elle a adopté une position neutre et objective, mais elle s'est également fixé l'objectif de favoriser l'harmonie et la collaboration entre les êtres humains. Notre mandat porte entre autres sur l'éradication de l'antisémitisme.

La CMU est différente de la plupart des autres universités canadiennes: c'est une université chrétienne créée et financée par la collectivité mennonite. Les liens sont nombreux entre sa vocation et le problème de l'antisémitisme. Il y a une affinité naturelle entre notre université chrétienne et le judaïsme. Malgré le schisme qui s'est produit entre le judaïsme et le christianisme il y a 17, 18 ou 19 siècles, les deux religions ont des racines communes. Lors d'une récente série de conférences à notre université, M. Peter Ochs, éminent professeur juif de théologie à l'Université de la Virginie, s'est demandé si ce schisme s'est produit par nécessité ou s'il a été un accident malheureux de l'histoire. Cela met donc en lumière les liens étroits qui existent entre notre religion et le judaïsme. On pourrait même dire que nous sommes des frères et des soeurs qui vénèrent le même Dieu.

Parallèlement, christianisme a parfois rimé avec antisémitisme, une tradition malheureuse et répréhensible. Je n'ai pas besoin d'insister sur cet aspect déplorable devant vous. Cela remonte à des siècles et a connu un dénouement horrible au cours du dernier siècle. Le monde occidental en général et les chrétiens en particulier ne peuvent évoquer l'antisémitisme sans se rappeler cette page noire de notre histoire.

La CMU n'est pas simplement une université chrétienne. Comme notre nom l'indique, c'est une université mennonite qui subit encore les effets de cette tradition lorsqu'elle aborde la question de l'antisémitisme en mettant l'accent sur la paix, la justice et le dévouement.

Récemment, la CMU a engagé un long processus d'élaboration d'un énoncé de vision, ce à quoi se livrent de nombreuses organisations à un moment donné. Dans cet énoncé des vision, nous avons cerné quatre objectifs qui viennent renforcer le mandat éducatif de notre université : enseigner la paix et la justice; apprendre par la réflexion et l'action; offrir généreusement l'hospitalité et faire preuve de rigueur dans le dialogue; enfin, favoriser l'ouverture. Le premier et le troisième objectifs sont particulièrement pertinents par rapport à la question que nous examinons aujourd'hui. La paix et la justice sont au coeur de nos préoccupations. Ce sont deux éléments qui, selon nous, sont indissociables. Il serait plus juste de dire que l'un ne va pas sans l'autre.

Vous me permettrez d'aborder brièvement des programmes d'études auxquelles nous nous efforçons d'intégrer concrètement cet objectif. Notre programme le plus important est celui des études sur la paix et les conflits. Il est donné au Menno Simmons College, qui relève de l'Université de Winnipeg, ainsi qu'à Shaftesbury, une composante de notre université. C'est non seulement notre programme d'études le plus important, mais c'est également le programme le plus important sur le sujet au Canada et peut-être dans le monde. Environ 800 étudiants y sont inscrits, et plus de 100 en ont fait leur champ d'études principal. On y aborde les modèles de résolution des conflits interpersonnels et les diverses zones de conflits dans le monde. Nous offrons des cours sur les droits de la personne. Nous analysons les types d'oppression et d'injustice le plus rigoureusement et théoriquement possible. Sous peu, nous prévoyons offrir un programme de maîtrise de concert avec l'Université de Winnipeg et l'Université du Manitoba. À cet égard, je crois que nous collaborerons avec le Global College.

Le Menno Simmons College publie la seule revue spécialisée canadienne sur le rétablissement de la paix, *Peace Research*, à laquelle collaborent significativement les membres de notre corps professoral.

● (1240)

Il y a quelques années, nous avons fondé une école communautaire qui abordait de façon créative le rétablissement de la paix.

Récemment, nous avons rassemblé un groupe de jeunes adultes d'origines différentes: des Autochtones, des immigrants récents et des Canadiens de souche. L'objectif consistait à leur faire comprendre et apprécier leur différence pour favoriser le respect mutuel.

L'année passée, nous avons inauguré la Canadian School of Peacebuilding, qui offrira, l'été prochain, sept cours, notamment celui d'Ovide Mercredi sur la non-violence chez les Cris et celui de Mark Gopin sur les agents de changement lors des conflits insolubles et le rétablissement de la paix en fonction des leçons tirées du Moyen-Orient. Ces deux cours mettent en valeur un aspect important de notre approche. La façon efficace de montrer les effets néfastes du racisme sur notre société consiste notamment à expliquer l'inclusivité et à donner la parole aux membres des divers groupes raciaux.

Vous serez tous d'accord avec moi, j'en suis certain, pour dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres lorsqu'il s'agit de favoriser l'hospitalité et la rigueur dans le dialogue, la plupart des universités étant théoriquement prêtes à ériger le tout en principe tout en reconnaissant la complexité et les risques découlant de sa mise en oeuvre.

Ces deux dernières années, nous avons accueilli des conférenciers juifs réputés à l'université, notamment Norman Finkelstein, qui n'a pas fait l'unanimité naturellement, et Amos Guiora, que nous a recommandé la Jewish Federation of Winnipeg. Récemment, nous avons examiné exhaustivement les liens entre la paix et la justice de concert avec des autorités musulmanes iraniennes. Pour conscientiser nos étudiants à ces questions, nous organiserons une fois de plus un voyage d'étude au cours duquel les étudiants se rendront le printemps prochain en Israël et en Palestine pour écouter les points de vue divergents des différents intervenants.

Aborder une telle question complexe et délicate pourrait amener certains à profiter de l'occasion, nous le savons, pour promouvoir des positions extrêmement idéologiques, mais pour bien comprendre un enjeu, il faut obligatoirement s'attaquer à ses aspects les plus difficiles.

Je ne crois pas vous avoir fait part de nos efforts et de nos programmes simplement pour en faire l'éloge. Je suis conscient de nos faiblesses probablement mieux que quiconque. Je reconnais également que la CMU n'est pas exempte d'antisémitisme. J'affirme plutôt que nos efforts font ressortir que notre université tient résolument à promouvoir la paix, la justice et les droits de la personne, ce qui constitue, selon nous, la stratégie la plus efficace pour favoriser davantage, au sein de notre université et dans la société canadienne, le respect des droits et de la dignité de tous, sans égard à la race, à la religion ou à la classe sociale.

L'antisémitisme est une forme particulière de racisme et de discrimination qui, malheureusement, remonte à fort longtemps, surtout au sein de la chrétienté. Dernièrement, il semble avoir pris de l'ampleur au sein de la société canadienne. Il est précisé dans le mandat de la coalition que l'antisémitisme est indubitablement contraire au multiculturalisme du Canada et à ses valeurs en matière de droits de la personne et de dignité humaine.

De par leur histoire, les chrétiens sont davantage tenus de lutter contre l'antisémitisme. La CMU condamne l'antisémitisme et elle s'emploie à promouvoir la paix et la justice pour y faire front. À Winnipeg, nous aurons l'occasion exceptionnelle de collaborer avec le Musée canadien des droits de la personne pour nous attaquer à cet éternel problème. Nous attendons avec impatience cette occasion.

Merci.

● (1245)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gerbrandt. Vous avez respecté rigoureusement le délai qui vous était imparti. Vous avez pris moins de 10 minutes.

Nous entendrons maintenant Michel Lamontagne.

[Français]

M. Michel Lamontagne (conseiller special, relations institutionnelles, Université de Montréal): Bonjour. Je vous remercie de nous recevoir ce matin. J'ai déposé un texte, et je vais tâcher de vous faire part de l'essentiel de ce texte. Je ferai une brève introduction ainsi qu'une brève conclusion afin de répondre à quelques-unes des questions que vous avez posées.

J'aimerais d'abord faire une mise en contexte. L'Université de Montréal compte 55 000 étudiants et 10 000 employés. Elle est classée parmi les 100 meilleures universités au monde, cela dit bien modestement. Dix pour cent de nos étudiants proviennent de l'extérieur du Canada, c'est-à-dire 187 pays. Notre budget totalise 1,2 milliard de dollars, dont une moitié provient de subventions de fonctionnement et l'autre moitié de subventions de recherche.

Quels sont les outils que s'est donnés l'Université de Montréal? Je pense que cela se voit dans la soumission, mais je les résumerai très brièvement. Il y a d'abord la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle. J'énumérerai quelques-uns des principes inclus dans cette politique, qui est en quelque sorte la pierre angulaire. Il y a un règlement disciplinaire concernant les membres du personnel, le personnel enseignant et les étudiants. Il y a aussi un règlement relatif à la fonction et au statut de l'ombudsman. Il y a donc reddition de comptes, d'une part, et il y a transparence, d'autre part.

Avant de parler des valeurs de cette politique sur l'adaptation, je donnerai quelques exemples. Quelques activités, qui font partie de la soumission, méritent d'être signalées. Mentionnons le Prix de la diversité culturelle, qui bénéficie de beaucoup de visibilité sur le campus, et la Semaine interculturelle. Je le mentionne, car la Semaine interculturelle reflète comment la direction de l'université descend sur le plancher des vaches et témoigne de son adhésion aux valeurs qui font partie de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle.

En tant qu'institution de haut savoir et acteur culturel majeur inscrit dans une société pluraliste sise dans la région métropolitaine, foyer de la pluralité culturelle du Québec, l'Université de Montréal convie les membres de sa communauté au partage d'un concept de citoyenneté qui valorise la participation active et éclairée de chacun au sein de la société civile. Comme communauté éducative, l'université désire que ses membres prennent conscience de leurs responsabilités sociales et rappelle que le débat est constitutif de la vie démocratique. Elle veut sensibiliser ses membres au respect des différences et au rejet des attitudes discriminatoires ou racistes et cherche à développer, dans le cadre d'une société démocratique, une socialisation éclairée et une participation active au débat public. Tout cela est basé sur un certain nombre de principes.

Je vais énumérer les trois principaux principes. L'Université de Montréal est une institution de formation et de recherche de langue française inscrite dans une société démocratique fondée sur la reconnaissance des droits de la personne. L'université favorise la discussion sur le plan intellectuel, encourage ses composantes à contribuer aux débats publics sur tous les aspects de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle. Le texte que j'ai déposé donne plus de détails, mais ces principes sont l'adaptation au pluralisme, la lutte contre le racisme et la discrimination, l'égalité des chances et l'adaptation au cursus, ce qui est fort important.

En bref, les quatre pierres angulaires sont les suivantes. Il y a d'abord la vigilance, ce qui est un élément central. Il faut aussi savoir communiquer nos valeurs de façon proactive. À ce chapitre, les politiques, les règlements et les activités dont je vous ai parlé font cela. D'autre part, on va un peu plus loin en cultivant le leadership interne. Il est bien d'avoir des textes et un ombudsman qui peut recevoir les plaintes, mais il faut aussi produire des leaders. C'est ce que l'on fait. D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement de leaders internes, mais aussi de leaders qui rayonnent à l'extérieur et qui sont des témoins au sein de l'université. Finalement, on met l'accent sur l'importance d'éduquer et d'intégrer aux cours universitaires les valeurs contenues dans cette Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle.

Merci.

• (1250)

Le président: Je vous remercie de votre déclaration.

Je cède maintenant la parole à Mme Marilou McPhedran.

[Traduction]

Mme Marilou McPhedran (doyenne, Global College de l'Université de Winnipeg): Messieurs Silva et Reid, je vous remercie infiniment de m'avoir invitée à comparaître devant votre coalition parlementaire.

Honorables parlementaires, je vous transmets les salutations de Lloyd Axworthy, président de l'Université de Winnipeg. Il vous remercie de nous donner l'occasion d'exprimer notre position.

J'ai eu la possibilité de survoler la notice biographique mise à votre disposition. Je voudrais apporter une précision à cet égard.

Lorsque j'ai accepté le poste de rectrice au Global College de l'Université de Winnipeg, j'ai dû démissionner de mon poste de commissaire en chef de la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan. J'ai également siégé au Tribunal canadien des droits de la personne à titre de membre à temps partiel.

Aujourd'hui, je voudrais vous expliquer brièvement les mesures que l'université a prises récemment — soit depuis mon entrée en fonctions il y a un peu plus d'un an — pour s'attaquer aux problèmes liés aux droits de la personne en général et à l'antisémitisme en particulier.

Je tiens également à signaler que le Global College est le premier établissement d'enseignement de l'Ouest canadien à offrir un programme de premier cycle en droits de la personne. Nous l'avons mis sur pied l'an dernier. Nous avons accueilli nos premiers étudiants dans ce programme d'études. En ce qui me concerne, c'est d'autant plus intéressant que j'ai surtout enseigné à des étudiants des cycles supérieurs et à des étudiants en droit. Je travaille maintenant avec ceux de première et de deuxième années du premier cycle de notre nouveau programme d'études en droits de la personne.

Il y a quelques mois à peine, il s'est produit à l'Université de Winnipeg un incident: des affiches avaient été placardées pour annoncer une table ronde sur la lutte contre l'apartheid, mais il nous était impossible de déterminer avec certitude qui en était l'instigateur.

Je peux vous signaler cependant que le jour même où ces affiches ont été posées, notre président a convoqué les administrateurs supérieurs de l'université. On n'a pas tardé à s'entendre sur deux mesures qu'il fallait mettre en oeuvre pour transmettre le message que nous voulions véhiculer. Premièrement, il fallait faire savoir que la haute direction de l'université prendrait sans tarder et sans exception les mesures qui s'imposent dans une telle situation. Deuxièmement, ces mesures tiendraient toujours compte du contexte plus vaste des droits de la personne, conformément aux règles de démocratie constitutionnelle du Canada et à la Charte canadienne des droits et libertés, en vertu de laquelle la liberté d'expression est protégée.

Dans ce cas bien précis, le président avait donc convoqué les administrateurs supérieurs de l'université qui ont décidé d'engager immédiatement le dialogue avec les chefs de file du mouvement étudiant pour déterminer qui était à l'origine de cette affiche, de cette table ronde. On a découvert que l'association étudiante ne parrainait pas cette table ronde. Des personnes connaissant des membres de l'association avaient organisé le tout de concert avec d'autres.

Nous avons continué à examiner la situation avec les intéressés pour chercher à comprendre l'objectif visé et le motif du titre de l'affiche. Des choses ont été changées. Toutes les affiches n'ont pas été enlevées, mais je peux vous dire que la table ronde a eu lieu. L'objectif de cette activité consistait à permettre aux intervenants d'aborder diverses questions préoccupantes.

J'ai assisté à cette activité en compagnie de quatre autres collègues de l'administration supérieure. Notre président se trouvait alors à l'extérieur de la ville. Préalablement, nous avons rencontré de nouveau les organisateurs pour bien les informer de notre présence. L'activité a attiré beaucoup de monde.

Contrairement à nos craintes, les choses n'ont pas dégénéré lors de la table ronde. Il y a eu des prises de position. Des opinions fermes ont été émises. La discussion a été animée. Tous ont pu s'exprimer. Nous sommes restés jusqu'à la fin.

•(1255)

Par contre, le Global College a parrainé ultérieurement une activité publique de concert avec Mosaic, une organisation communautaire de Winnipeg qui regroupe des bénévoles représentant diverses confessions dans l'ensemble de la société. Cette organisation communautaire souhaitait tenir une table ronde à l'université sur le dialogue audacieux.

L'objectif visé consistait à créer un environnement sûr et respectueux favorisant un dialogue audacieux sur des questions épineuses, particulièrement sur les relations entre Israël et la Palestine. Plusieurs doyens ont appuyé cet exercice. Celui de la Faculté de théologie de l'Université de Winnipeg a invité les leaders religieux de la ville à assister à cette table ronde ou à y déléguer un représentant. Plusieurs autres doyens ont fait de même.

Lors de cette table ronde, une déclaration a été faite dont plusieurs leaders juifs ont estimé qu'ils n'en avaient pas été suffisamment informés préalablement. Il s'en est suivi un échange entre essentiellement le doyen de la Faculté de théologie et les leaders religieux qu'il avait personnellement invités.

La salle était bondée. Une centaine de personnes étaient présentes. L'aménagement des lieux était analogue à celui de la présente salle, sauf qu'il y avait une table ronde équipée d'un microphone. Les membres de Mosaic, qui avaient organisé l'événement dans le cadre du partenariat entre la collectivité et l'université, étaient assis autour de la table. La personne souhaitant prendre la parole s'approchait du microphone, comme je l'ai fait ici, et faisait valoir son point de vue en fonction du délai imparti pour ensuite laisser la place à l'intervenant suivant.

À certains moments, on autorisait les discussions à bâtons rompus. Il y a eu des échanges entre étudiants juifs, étudiants musulmans et étudiants autochtones. Divers membres de la collectivité et des professeurs universitaires se sont exprimés. L'ambiance était lourde, mais il y a eu échange de points de vue, dont certains étaient fort divergents. Les facilitateurs étaient deux membres de Mosaic, un musulman et un chrétien.

À la fin de la soirée, nous nous sommes rendus compte notamment qu'il est tout aussi important de ne pas s'en tenir aux sujets propres à l'université, lorsque se tient dans les locaux universitaires une activité à laquelle est convié le public. Nous en avons donc conclu, entre autres, qu'il fallait assurer un suivi plus serré lorsque le grand public est invité à une activité.

En terminant, je tiens à apporter une précision au sujet des étudiants d'aujourd'hui. Lorsqu'ils entendent le mot « génocide », bon nombre d'entre eux, mais pas tous, songent davantage au Rwanda et à la Bosnie qu'à l'Holocauste perpétré par les nazis pendant la Deuxième Guerre mondiale.

En outre, au contact des étudiants de première année à qui j'enseigne au programme en droits de la personne et des étudiants en droit à qui j'ai enseigné, j'ai découvert qu'ils s'intéressaient beaucoup aux modèles de gouvernance supranationale, notamment à celui des

Nations Unies qu'ils critiquent abondamment. La presque totalité d'entre eux ne saisit cependant pas que l'Holocauste de la Deuxième Guerre mondiale visait non seulement les juifs, mais également les homosexuels, les Roms et les personnes handicapées.

•(1300)

L'Holocauste a si bien réussi à conscientiser les dirigeants mondiaux qu'ils ont créé les Nations Unies. Au moment où, à Winnipeg, nous profitons du premier musée national à l'extérieur d'Ottawa, en l'occurrence le Musée canadien des droits de la personne, nous nous rendons compte qu'il existe des opinions fort divergentes au sujet de la place que devrait occuper l'Holocauste de la Deuxième Guerre mondiale dans la programmation principale de notre nouveau musée national. L'Université de Winnipeg est convaincue qu'il doit figurer à cette programmation.

Je terminerai par une citation de Hannah Arendt, qui a échappé à l'Holocauste et exercé une influence considérable sur les deux Roosevelt, Eleanor Roosevelt ayant joué un rôle des plus déterminants dans la création des Nations Unies. Dans l'oeuvre abondante d'Arendt, nous avons puisé une phrase que nous répétons souvent aux étudiants du Global College: « Le dialogue est le meilleur révélateur de la nature humaine. » Dans le cadre plus vaste des droits de la personne, il s'agit là de l'essence même de la liberté d'expression et du respect mutuel qui doivent prévaloir lors de toute activité tenue à l'université.

Je vous remercie infiniment.

Le président: Merci.

Notre dernier témoin est l'honorable Stephen Owen.

L'hon. Stephen Owen (vice-président, Service des relations externes, légales et communautaires, Université de la Colombie-Britannique): Merci beaucoup, monsieur le président, de m'avoir invité.

Je suis ravi de me retrouver ici en compagnie de ma députée, qui représente la circonscription où se trouve l'Université de la Colombie-Britannique, et des députés Scott Reid et Anita Neville. Ils ont tous été élus en 2000 pour siéger dans cette magnifique institution.

J'ai écouté très attentivement les autres intervenants, qui sont loin de m'avoir déçu. Des points de vue importants, mais divergents, ont été soulevés, et je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole sur cette question. Je voudrais y aller du général au particulier sans reprendre les idées que nous avons entendues jusqu'ici et qui font, je crois, l'unanimité parmi nous.

À mon avis, la démocratie, c'est le juste équilibre entre la sécurité et la liberté. La liberté totale conduit probablement à l'anarchie. Trop de sécurité, et vous avez l'impression de vivre en prison. Il faut un juste équilibre. C'est, à mon avis, ce à quoi doivent s'employer le Parlement et nos institutions respectives.

Une liberté d'expression sans bornes peut entraîner l'anarchie. C'est aller trop loin que de n'assumer aucune responsabilité à l'égard des sujets abordés sur le plan tant de la sécurité que du respect des autres. C'est un aspect que la société reconnaît dans ses lois pénales, sa législation en matière de droits de la personne et ses différents codes. C'est certainement le cas dans les universités. Par contre, si le besoin de sécurité est poussé à un point tel que personne n'ose dire quoi que ce soit de peur d'insulter ou d'offenser autrui, nous sommes alors bâillonnés et emprisonnés.

Il incombe donc au Parlement de trouver un juste équilibre, lorsque des questions épineuses sont abordées, notamment le mariage homosexuel, la loi antiterroriste dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 et le débat opposant les tenants du pro-choix ou du pro-vie. Sur ces questions épineuses, il faut avoir la liberté d'exprimer notre point de vue sans ambages et dans le respect d'autrui, car les réponses ne sont pas évidentes.

L'Université de la Colombie-Britannique s'est dotée de plusieurs moyens à ce chapitre. Nous ne disposons pas du privilège parlementaire, mais comme les autres universités, nous avons créé différents bureaux pour s'occuper de questions précises: le bureau de l'équité, le bureau de l'ombudsman, le bureau du vice-président pour les affaires étudiantes et le bureau dont je suis responsable pour les relations légales et communautaires. Ces bureaux s'occupent des problèmes de diffamation ou d'incitation criminelle à la haine. Ces contrepois existent dans nos universités.

Parmi les deux incidents qui se sont produits l'an dernier et qui ont mis au jour l'antisémitisme, il y a la semaine contre l'apartheid israélien de mars dernier, semaine qui a été soulignée, je pense, dans la plupart des universités canadiennes et qui nous ont amenés, espérons-le, à remettre en cause comment nous réagissons à de telles démonstrations et à de tels propos violents. À l'Université de la Colombie-Britannique, mon bureau et celui du vice-président pour les affaires étudiantes ont rencontré individuellement les représentants de Hillel et de l'Israel Awareness Club, une association étudiante, ainsi que ceux de la Muslim Students Association et de SPHR.

Leurs versions étaient différentes, mais les étudiants israéliens et musulmans n'étaient pas disposés, étant donné les tensions, à organiser des réunions conjointes. Des discussions bilatérales fructueuses ont cependant eu lieu avec l'administration et ont permis d'aborder des questions comme le dialogue dans le respect d'autrui, les limites à ne pas dépasser et le moment où la liberté d'expression risque de porter préjudice à la sécurité d'autrui. C'est peut-être la sécurité physique ou l'intégrité de l'identité. C'est peut-être ce qui restreint la liberté d'expression ou la liberté universitaire, ce qui sonnerait tout simplement le glas des universités.

À tout le moins, la discussion à notre université n'a pas été aussi négative que dans les autres universités canadiennes, mais nous n'avons pas vraiment fait front commun pour nous attaquer à ces questions épineuses.

• (1305)

En novembre dernier, lorsqu'un point de contrôle a été installé dans les pavillons des associations étudiantes sur de nombreux campus, dont celui de l'UBC à Vancouver, la sécurité était au cœur des tentatives pour trouver un terrain d'entente entre les points de vue

divergents sur cette question difficile. Même s'il n'était pas possible de tenir un débat ouvert, on s'entendait pour dire que le problème, tant pour les étudiants pro-palestiniens que pro-israéliens, était qu'ils s'inquiétaient de l'attention que cette question suscitait ainsi qu'au sujet des gens qui ne faisaient peut-être pas partie des associations d'étudiants.

Tous étaient inquiets. En travaillant avec la sécurité du campus, de même qu'avec le bureau de l'équité et celui de l'ombudsman, ils ont pu organiser une manifestation très intéressante, remettre des brochures présentant les points de vue des deux camps et, sur le plan universitaire, participer à une activité dont tout le monde a pu tirer des enseignements.

L'Université de la Colombie-Britannique compte elle aussi plus de 55 000 étudiants, mais contrairement à l'Université de Montréal, elle ne dispose pas d'un budget de 2,1 milliards de dollars, mais bien de 1,8 milliard. L'une des premières choses que je ferai à mon retour sera d'examiner cela de plus près.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Stephen Owen: Mais c'est un campus intéressant et aussi diversifié que tous les autres campus du pays. Plus de la moitié des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique sont d'origine asiatique. Ils peuvent être de troisième ou de quatrième génération, mais ce qui frappe à l'UBC, c'est que les étudiants de son campus sont originaires de l'Asie ou de l'Asie-Pacifique; ce n'est pas du tout un campus caucasien.

Je crois que cette expérience de la différence, même s'il ne s'agit que de différence ethnique, a créé une sensibilisation et une protection. Elle a donné aux étudiants, à la faculté et au personnel le sentiment de devoir protéger et le sentiment qu'un dialogue respectueux est très important. Je pense que c'est ce qui ressort de ces questions difficiles relatives à l'antisémitisme.

En 2001, Irwin Cotler et moi-même siégeons au Comité de la justice et débattions dans cette pièce du projet de loi C-36, la loi concernant la sécurité; c'était une tâche très difficile, et les questions que nous abordions étaient délicates. L'un des problèmes dont les gens étaient énormément conscients partout au pays concernait les stéréotypes à l'égard des musulmans — des stéréotypes négatifs.

Durant ce débat, nous tenions des assemblées publiques partout au pays. Un jour, il y en avait une dans une mosquée de la région de Vancouver. Un homme s'est levé pour prendre la parole. Il était pilote de ligne pour Air Canada. Il s'appelait Mohammed. Il nous a dit: « Vous savez, au lendemain des attentats du 11 septembre, l'administration m'a demandé de ne pas dire mon nom, de ne pas dire que j'étais le capitaine Mohammed quand je souhaitais la bienvenue aux passagers de l'avion, parce que cela pouvait les effrayer. » Cet homme nous a dit qu'il avait eu honte, qu'il s'était senti insulté et blessé, même s'il ne s'agissait pas d'une question de sécurité physique, et que cela l'avait profondément ébranlé, tout comme cela ébranle notre pays ainsi que nos universités.

Permettez-moi de terminer, monsieur le président, avec quelque chose d'un peu différent de ce que nous avons parlé, afin de ne pas reprendre les mêmes points que mes collègues. Il y a un groupe extraordinaire à Vancouver, en Colombie-Britannique, que l'on appelle Peace it Together, ou peaceittogether.ca, si vous souhaitez visiter le site Web. Ce groupe a été créé à Vancouver par une jeune femme juive de Montréal et une jeune canadienne d'origine palestinienne de Vancouver afin de recruter des élèves du deuxième cycle du secondaire d'Israël, de la Palestine et du Canada.

Jusqu'à maintenant, deux sessions d'été de Peace it Together ont été offertes. On réunit dix jeunes Palestiniens, dix Israéliens et dix Canadiens de 16 ou 17 ans dans un camp pour la paix à Vancouver pour discuter de la paix et tourner des films avec des cinéastes professionnels, films qui abordent directement les enjeux du Moyen-Orient auxquels sont confrontés ces jeunes, ces garçons et ces filles d'origines différentes.

• (1310)

Si vous souhaitez voir ces films, vous pouvez les trouver sur le site Web. Ils traitent de l'amour dans les collectivités en conflit, des humiliations aux frontières et des attentats suicides perpétrés par des jeunes. Ils abordent directement ces questions et les analysent. Toutes nos universités et nos collectivités devraient présenter ces films et elles verraient les jeunes livrer un message très convaincant à la société.

En conclusion, je suis allé en Israël et en Palestine en octobre dernier afin de déterminer si nous pouvions modifier le programme, l'appuyer et le rendre plus viable en faisant participer trois universités. Ce que nous proposons, c'est que l'Université de la Colombie-Britannique accueille les étudiants à l'été, que la Al-Quds Open University, à Ramallah, choisisse dix étudiants palestiniens, et que la Bethlehem University et la Hebrew University of Jerusalem — je les ai aussi visitées — choisissent les dix autres.

Les étudiants vivraient en résidence durant un mois pendant l'été, et nous demanderions à des étudiants diplômés de notre école de cinéma de les aider à produire les films. Mais surtout, plutôt que de choisir des élèves du secondaire, qui participeraient à cette expérience marquante et retourneraient ensuite à leur vie et à leur milieu, on choisirait les étudiants de ces universités ayant terminé leur première année, afin qu'ils retournent par la suite chacun dans leur université, qu'ils aient leur propre cohorte durant les trois années suivantes et qu'ils disposent d'un réseau de plus en plus étendu chaque année dans les autres universités.

À cause du boycott actuel des universités israéliennes, il est difficile pour les universités palestiniennes d'aller en ce sens. Il faudrait peut-être conclure deux ententes bilatérales avec l'Université de la Colombie-Britannique afin d'éliminer cette barrière, mais j'ai pris contact avec cinq instituts pour la paix au Moyen-Orient, soit les instituts Peres, à Tel Aviv; Gilo et Truman, à Jérusalem; l'IPCRI, ou Centre israélo-palestinien de recherche et d'information, le très respecté groupe conjoint de réflexion israélo-palestinien; ainsi que le Peace Research Institute in the Middle East, ou PRIME.

Ces communautés ont une grande soif d'explorer de nouvelles façons d'envisager la question. Je crois que les établissements d'études supérieures sont les endroits tout désignés pour obtenir des effets positifs grâce au libre examen, au dialogue respectueux et à la recherche — et compte tenu également de nos bourses d'études et du caractère international de notre population étudiante.

Je terminerai en citant H.G. Wells, dans son traité sur l'histoire. Il a dit: « L'histoire est une course entre l'éducation et la catastrophe. » Je sais que toutes nos institutions participent d'une façon ou d'une autre à cette course, et je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui à vous parler de cette question.

• (1315)

Le président: Merci.

Nous allons entamer notre première série de questions avec Mme Carolyn Bennett.

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Nous aimerions beaucoup obtenir de l'aide pour faire face à ces questions. Si vous

aviez à formuler une recommandation dans notre rapport, quelle serait-elle? Peut-être chacun de vous pourrait-il nous dire ce que nous pourrions recommander au gouvernement de faire, qu'il s'agisse d'accorder des bourses d'études ou des ressources. Y a-t-il des choses qui pourraient être améliorées sur le plan de la recherche dans vos institutions? Quelle aide pouvons-nous apporter au milieu universitaire?

[Français]

M. Michel Lamontagne: Le défi, c'est non seulement d'éduquer, mais aussi de créer les leaders,

[Traduction]

d'encourager les leaders parmi notre personnel et notre corps enseignant.

[Français]

Et je crois que, lorsque ces leaders s'internationalisent, lorsqu'ils deviennent plus connus, ils rayonnent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. C'est un peu simpliste, mais si j'avais à faire une suggestion... C'est un défi qui est constant et on essaie de l'appliquer à l'Université de Montréal, mais *the job is never done*.

[Traduction]

Mme Marilou McPhedran: Je suis d'accord et j'aimerais vous parler également d'un élément précis de notre expérience à l'Université de Winnipeg. Le président Axworthy a récemment publié un article intitulé *Community Learning*, et nous avons établi un nouveau poste d'administrateur de l'apprentissage communautaire à l'Université de Winnipeg. À bien des égards, nous mettons l'accent sur l'importance de rapprocher l'université et la communauté.

Je dirais, en réponse à votre question au sujet d'une recommandation, que nous constatons dans les modèles de ce genre de partenariat un respect mutuel pour le savoir-faire qui n'est peut-être pas universitaire, mais qui est néanmoins reconnu et considéré comme important dans l'élaboration de programmes d'apprentissage intéressants. Le service des universitaires est également important pour l'ensemble de la collectivité, tout comme l'ensemble du processus d'examen de titularisation, afin d'encourager fortement et d'appuyer ce genre d'application des connaissances et d'engagement auprès de l'ensemble de la collectivité. Nous avons vu les modèles de camps pour la paix de Vancouver et de Winnipeg. Il y a eu un important travail d'information sur le terrain auprès des populations défavorisées, des groupes de jeunes au sein de la collectivité, afin de s'assurer qu'on leur donne toutes les possibilités de participer aux camps pour la paix.

Dans le cadre plus vaste des droits de la personne, la notion de liberté d'expression ne peut pas signifier que certaines personnes sont libres de parler et de dominer les autres, alors que d'autres restent silencieuses, car cela représente une liberté très sélective. Nous devons commencer à éduquer ces personnes dès leur plus jeune âge et ne pas attendre qu'elles soient à l'université ou les laisser croire que c'est uniquement à cette étape que les universités devraient intervenir et participer.

• (1320)

M. Gerald Gerbrandt: Il faudrait faire une distinction entre ce qu'une institution permet et ce qu'elle encourage. De même, pour un tel comité, j'aimerais qu'il y ait des moyens de favoriser davantage l'élaboration de programmes de ce genre, qui contribuent à enseigner, à cultiver et à promouvoir le respect les uns pour les autres, sans égard aux origines de chacun. Les initiatives du Global College et les programmes du Musée des droits de la personne — et je parle bien sûr de Winnipeg, de certains des programmes que nous offrons — sont le genre d'initiatives qui, à long terme, sont plus susceptibles d'être efficaces.

Le président: Stephen, avez-vous quelque chose à ajouter?

L'hon. Stephen Owen: Je suis d'accord sur ce qui a été dit. Le plus important, sur le plan universitaire, c'est que nous ne devons pas nous contenter de créer du capital intellectuel; nous devons également utiliser notre position privilégiée pour créer du capital social dans nos collectivités. Je crois que c'est ce que disait Marilou.

Du point de vue du gouvernement fédéral et dans votre rapport, j'espère que vous envisagerez sérieusement d'établir un poste de ministre pour l'enseignement supérieur. Je pense que cette idée retient l'attention de temps à autre, mais que l'enseignement supérieur dans notre pays pourrait vraiment bénéficier de la création d'un bureau central et d'un poste au Cabinet. Peu importe à quel milieu et bien sûr à quel parti politique nous appartenons, nous reconnaissons tous l'importance de l'innovation et du capital social, de même que l'importance des établissements d'études supérieures pour faire avancer notre société. Dans l'énoncé de la mission de l'Université de la Colombie-Britannique, il est inscrit que nous devrions promouvoir une société civile et durable et préparer nos étudiants à devenir d'exceptionnels citoyens du monde. Selon moi, le gouvernement fédéral, malgré les difficultés ou les sensibilités constitutionnelles, pourrait davantage jouer ce rôle.

Le président: Merci.

Monsieur Poilievre.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Je vous remercie d'être ici.

Nous avons discuté aujourd'hui des critiques virulentes et des propos très durs injustement adressés à l'État d'Israël. Parfois, ces propos peuvent être utilisés pour masquer l'antisémitisme.

Quelques témoins nous ont dit aujourd'hui que nous ne pouvons pas réprimer ces opinions, peu importe à quel point elles nous répugnent, parce que nous sommes, selon eux, une société libre et ouverte à la libre expression. Ce qui m'inquiète, c'est que bien souvent, les mêmes groupes d'extrême gauche qui prônent ces opinions sous le couvert de la liberté d'expression répriment eux-mêmes celle des autres. Je pense notamment aux violentes manifestations qui ont eu lieu à l'Université Concordia et qui ont mis fin à la visite de Benjamin Netanyahu, le premier ministre israélien actuel.

J'aimerais savoir quelles mesures sont prises par les universités afin que les manifestations violentes de ce genre, y compris celles de l'extrême gauche, mais aussi de tous les autres groupes, ne puissent plus réprimer la liberté d'expression sur les campus.

• (1325)

Le président: Je crois que la question s'adresse au groupe.

Quiconque souhaite répondre...

L'hon. Stephen Owen: Je vais répondre en premier, si vous le permettez.

Je crois que vous avez tout à fait raison. Les universités ont le devoir de protéger la liberté d'expression. Certaines limites ne peuvent être franchies, et l'administration des universités peut avoir à intervenir dans les cas d'incitation à la haine ou de risque pour la sécurité physique des gens.

Il y a un aspect intéressant et fondamental aux préoccupations sincères selon lesquelles les critiques à l'endroit du gouvernement d'Israël servent en fait de couverture à l'antisémitisme. Je crois que c'est vrai, que c'est la réalité et que nous devons faire preuve de prudence. Toutefois, nous devrions également nous préoccuper d'une autre chose: que la crainte d'être considérés comme antisémites empêche les gens de critiquer le gouvernement d'Israël, comme ils le feraient pour n'importe quel autre gouvernement qui fait face à des situations difficiles.

Je pense au rapport récent du juge Richard Goldstone sur les incursions de Gaza. Cet homme est l'un des dix meilleurs juristes au monde et il a été sioniste toute sa vie. Son rapport est objectif; il contient des vérités incontournables et des questions difficiles. Afin d'éviter de voir une personne ayant cette envergure et cette expérience être critiquée et considérée comme anti-Israël et, par extension, peut-être antisémite, nous devons faire preuve de beaucoup de prudence en ce qui a trait aux deux côtés de cette délicate question. C'est la raison pour laquelle ce débat est si important.

Le président: Quelqu'un souhaite ajouter un commentaire à ce sujet?

Monsieur Poilievre.

M. Pierre Poilievre: Je veux parler en particulier de ces circonstances où des groupes radicaux utilisent le bruit, les cris et la brutalité pour simplement noyer les discours qu'ils ne veulent pas entendre sur les campus et intimider leurs émetteurs. Un témoin d'une université nous a donné un exemple plus tôt aujourd'hui. Bien que c'était sur un autre sujet, il reste qu'un groupe tonitruant a été en mesure de nuire à un échange de vues au point qu'il ne puisse même pas avoir lieu.

Je sais que ce genre de chose arrive sur les campus. Que fait l'administration pour empêcher ces collectifs de réussir à museler la liberté d'expression des autres?

Mme Marilou McPhedran: À l'Université de Winnipeg, nous n'avons pas eu, en fait, à traiter un cas aussi extrême que celui que vous avez décrit. Toutefois, en prévision d'un tel débordement, la plupart des dirigeants peuvent compter sur le simple fait qu'un contrôle est exercé sur le terrain de l'université. Il y a la préoccupation pratique concernant les allées et venues, qui fait qu'on peut même décider de limiter les accès. Dans bien des universités, c'est impossible, mais selon l'utilisation des bâtiments universitaires ou les gens qui y sont présents, l'université a l'autorisation légale de demander à des personnes de quitter les lieux et de faire savoir clairement quelles activités sont acceptées et lesquelles ne sont pas permises.

Les questions de sécurité que soulève un tel scénario possible ne sont pas seulement ardues, mais elles représentent également pour l'administration des universités toute la problématique de la gestion de ce genre de situation d'une façon qui respecte les droits de la personne. Il faut tenir compte du droit à la liberté d'expression, sans toutefois permettre les propos haineux. Le fait de compter sur une présence suffisante des effectifs de sécurité devient une question très pratique. Je soupçonne que pour une petite université comme celle où j'enseigne, qui est située au centre-ville de Winnipeg et qui compte un peu plus de 9 000 étudiants, les préoccupations en matière de sécurité seraient très différentes de celles des grandes universités.

Quoi qu'il en soit, il a été clairement démontré que la haute direction de l'université doit prendre la situation en main et qu'il ne faut ignorer, ni permettre aucune activité pouvant mener à des propos haineux, ni attendre d'en constater le dénouement. Il faut mettre en oeuvre une stratégie d'intervention rapide et être prêt à utiliser les ressources de l'université pour assurer le respect de la liberté de parole.

Toute la notion voulant que les étudiants universitaires devraient apprendre à être des citoyens du monde et devraient utiliser, comme nous essayons de le faire, les méthodes de promotion de la paix et de résolution des conflits du cadre des droits de la personne renforce beaucoup l'idée que tous les membres des facultés et tous les étudiants des universités doivent incorporer ces valeurs dans leur comportement. Dans les cas où il devient clair qu'une grande partie de l'organisation menant à ce genre d'incivilités est effectuée par des personnes qui ne sont pas issues de la population étudiante ou de l'université en général, alors il faut que la plus haute autorité de l'université reconnaisse une telle situation et y intervienne.

• (1330)

Le président: M. Poilievre veut partager son temps de parole avec M. Sweet.

Vous avez environ une minute et demie.

M. David Sweet: J'ai une question à ce sujet. Vous avez mentionné qu'il faut prendre l'initiative d'empêcher le développement d'une situation qu'on soupçonne être néfaste. Vous avez parlé de propos haineux. En fait, notre collègue faisait plutôt référence au fait de ne permettre aucun propos, quel qu'il soit.

Ne dites pas exactement ce que vous feriez, mais concernant les groupes bruyants qui emploient la force pour empêcher les autres d'exprimer leurs idées, si vous étiez au courant que ces groupes vont arriver en autobus sur le campus, iriez-vous jusqu'à les avertir qu'il s'agirait d'une intrusion et tenteriez-vous une action en justice à ce propos pour vous assurer de ne pas perdre la maîtrise de la situation?

Mme Marilou McPhedran: Au sujet de l'incident que j'ai mentionné, le premier exemple que j'ai donné durant mon exposé, j'ai décrit exactement, autant que possible, la position de notre président, de nos cadres supérieurs et du chef de la sécurité.

M. David Sweet: Merci.

Le président: Monsieur Owen.

L'hon. Stephen Owen: Nous nous préparons justement en ce moment à nous attaquer à cette même question, car l'Université de la Colombie-Britannique est un des sites des Jeux olympiques et paralympiques. Nous accueillerons des milliers et des milliers de visiteurs, dont certains, il faut l'admettre, ne sont pas en faveur des Jeux. Nous sommes donc confrontés à toute la question de la liberté d'expression, de la liberté de réunion et du droit à un échange d'idées respectueux, mais nous devons porter une grande attention aux écarts de conduite.

C'est une question difficile qui s'éloigne beaucoup du sujet. Pendant que M. Poilievre décrivait un certain comportement et que vous vous demandiez si les universités pourraient essayer de mettre fin à cela, et comme il est presque 14 heures, je me suis souvenu que c'était la période des questions, bien que je n'y aie pas pris part ces dernières années.

À ce propos, le privilège parlementaire est une question d'autant plus sérieuse. C'est un sujet qui a été effleuré par les tribunaux, mais ils ne sont vraiment pas allés très loin. Pendant la période des questions, le privilège parlementaire s'applique et cela signifie qu'un député peut en diffamer un autre, mais que ce dernier peut aussi répliquer et se défendre. Le Président exerce un certain contrôle sur les échanges, mais on peut instantanément calomnier quelqu'un au vu et au su de l'ensemble du pays, en raison de la diffusion en direct.

Ainsi, la question de savoir si le privilège parlementaire doit être restreint ou non est très importante — elle va aussi toucher la question de l'antisémitisme — étant donné que nous sommes à l'ère des communications. Il faut se demander s'il peut être aussi absolu qu'auparavant.

• (1335)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Murray.

Mme Joyce Murray: Merci de votre témoignage.

Au début de la séance, nous avons essayé de comprendre les actes de violence, d'agression et d'intimidation antisémites sur les campus et ailleurs. Nous voulions aussi savoir s'ils étaient en hausse ces cinq dernières années.

Êtes-vous en mesure d'effectuer un suivi de ces actes? Est-ce que le nombre a augmenté ou s'est-il stabilisé? Est-il resté au même niveau ou a-t-il diminué? Également, quel genre de parallèle peut-on tracer entre ces actes et la semaine annuelle et les autres activités contre l'apartheid d'Israël sur le campus?

C'est plutôt une grande question, mais pouvez-vous nous donner une idée de ce qui se passe dans votre université? S'agit-il d'un problème en expansion ou non, selon vous?

[Français]

M. Michel Lamontagne: Dans le cas de l'Université de Montréal, bien sûr, avant de venir, j'ai regardé les questions pour voir s'il y avait des choses dont je n'avais pas entendu parler. Mais il n'y a sincèrement pas eu d'incidents depuis longtemps à l'Université de Montréal, ce qui n'empêche pas qu'on demeure vigilants. Je veux que vous me compreniez bien.

On se rappellera aussi que c'est dans le giron de l'Université de Montréal, il y a 20 ans, qu'il y a eu la tuerie de Polytechnique. Cela a eu un effet de choc à l'Université de Montréal, parce que Polytechnique et HEC font partie de l'Université de Montréal. On n'a pas eu beaucoup d'incidents, mais la vigilance est à mon avis tout aussi de mise.

[Traduction]

Le président: Quelqu'un veut ajouter un commentaire?

L'hon. Stephen Owen: J'aimerais simplement ajouter que, du point de vue d'une autre très grande université où il y a une immense diversité, la question ne semble pas avoir retenu l'attention de l'ensemble de la population étudiante de l'université, que ce soit en termes d'augmentation de la fréquence ou du nombre. Il y a une telle pluralité que, même si la question a reçu une attention très focalisée, elle n'a pas captivé un grand nombre d'étudiants; ceux qui s'y sont intéressés sont relativement peu nombreux.

Le président: Madame McPhedran.

Mme Marilou McPhedran: Je crois que je vais répondre à la question d'une manière quelque peu différente. L'approche que nous avons adoptée n'est pas de s'attarder principalement à l'augmentation ou à la diminution de l'antisémitisme, mais plutôt à son existence. Nous considérons que tout incident potentiel de racisme ou de violation des droits de la personne rend impossible le respect de la liberté d'expression selon les limites que nous, Canadiens, avons établies à ce sujet afin de donner lieu à une liberté véritable. Donc, nous traitons tout incident potentiel en priorité, sans égard à une tendance dans un sens ou dans l'autre.

Mme Joyce Murray: Y a-t-il une tendance dans un sens ou dans l'autre?

Je comprends que c'est une bonne manière de procéder, puisque tout incident en est un de trop. Malgré tout, aux fins de notre étude, il serait utile de savoir s'il y a une tendance.

Mme Marilou McPhedran: Je ne crois pas que nous ayons remarqué une tendance à la hausse ou à la baisse. Le problème n'a pas pris la même ampleur sur notre campus qu'ailleurs. J'ai déjà mentionné les deux incidents survenus depuis que je suis en poste.

Le président: Merci.

Monsieur Gerald Gerbrandt.

M. Gerald Gerbrandt: Nous sommes une très petite université, où les étudiants sont majoritairement des Canadiens laïcs ou chrétiens. C'est pourquoi toute la question de l'antisémitisme sur notre campus est très différente. Je ne crois pas que nous puissions en parler de la même manière que les autres établissements. Cela dit, ce que j'essaie d'encourager, c'est ce qu'on peut appeler « des échanges respectueux ». C'est une expression que nous avons employée à maintes reprises.

Trop souvent, les étudiants d'université sont extrêmement passionnés et émotifs et ils ont une propension à employer un langage qui ne contribue pas à un réel échange d'idées et n'aide certainement pas à clarifier le débat. Par exemple, même pour le terme « apartheid », je considère bien légitime de tenir un véritable débat au sujet de l'ensemble des politiques d'Israël. Seulement, on peut se demander si ce terme permet de faire la lumière sur le sujet ou de générer un véritable dialogue.

Ce que je tente d'encourager est une relation entre les étudiants qui favorise une plus grande compréhension.

• (1340)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Judy Wasylcyia-Leis.

Mme Judy Wasylcyia-Leis (Winnipeg-Nord, NDP): Merci beaucoup.

Merci à tous d'être là. C'est agréable de voir un ancien collègue, Stephen, à nouveau ici présent. Bienvenue à M. Gerbrandt de la Canadian Mennonite University de Winnipeg, mon lieu de naissance, et à Mme Marilou McPhedran. Je suis contente de vous voir tous. Bonjour à Michel Lamontagne.

Quand on songe à ce qui se passe à la Chambre des communes, je ne pense pas qu'on puisse affirmer que le fait que des voix soient noyées prouve l'existence de l'antisémitisme. On nous coupe toujours la parole. Parfois c'est moi qui interromps un collègue, et d'autres fois c'est le contraire. Cependant, je ne crois pas que personne puisse suggérer un seul instant que nous avons des motivations odieuses dans ces circonstances. Un autre exemple est la situation que nous vivons actuellement, c'est-à-dire la prorogation du Parlement; nous sommes exclus. Je pourrais essayer de prétendre que cette situation signifie que toute la bande de Stephen Harper est contre la démocratie, mais ce serait probablement exagéré, n'est-ce pas, tout comme il serait exagéré de dire que le fait que la voix d'une personne soit noyée lors d'un échange d'idées sur un campus est un exemple évident d'antisémitisme.

C'est le genre d'association qu'il faut examiner et avec laquelle il faut être très prudent. On s'inquiète réellement. Notre comité et l'étude qu'il mène laissent actuellement les gens songeurs. On nous demande, aux autres et à moi, si nous devons réellement prendre part à une étude qui semble être une façade pour les conservateurs afin d'interpréter toute critique à l'endroit d'Israël comme de l'antisémitisme. Ce n'est pas la raison d'être de notre groupe. Nous ne sommes pas ici pour cela. Nous sommes ici pour porter un regard sur l'antisémitisme sérieux au pays, mais surtout pas pour nuire à la liberté d'expression au point de faire des généralisations qui empirent la situation, en particulier dans ce contexte.

Je me demande si vous vous sentez comme si vous subissiez votre procès ici. Nous avons reçu tellement de recteurs et de représentants d'universités en raison de la semaine contre l'apartheid sur les campus. Sentez-vous qu'on vous juge et que vous devez rendre des comptes?

La situation me préoccupe. Je veux savoir comment vous pensez que nous, en tant que groupe, devrions envisager la question. Nous serions tous d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas d'une preuve d'antisémitisme, mais que chahuter est un comportement peut-être offensant et pouvant faire sentir à certains qu'ils n'ont pas la liberté d'expression qu'ils désiraient. Nous tendons tous à un équilibre entre s'exprimer et tirer des leçons de l'Holocauste, dont l'une d'elles est que nous ne sommes pas arrivés à temps pour l'arrêter, car nous nous sommes tus pendant trop longtemps. Nous ne souhaitons évidemment pas que l'histoire se répète. Nous ne voulons pas non plus extrapoler ainsi et exclure tout débat relatif à Israël au point d'envenimer la situation ou, de fait, d'exacerber la haine.

Un des exemples auxquels je veux me référer pour ce qui est du contexte global dans lequel s'inscrit notre étude et votre présence ici est la préoccupation des gens lorsqu'on a supprimé le financement de KAIROS. Je conçois qu'il est vrai, pour avoir lu les journaux, que Jason Kenney, le ministre responsable, a dit que le gouvernement avait mis en place une politique de tolérance zéro à l'égard de l'antisémitisme au Canada et que cela signifiait en partie qu'il éliminait le financement public des organismes qui prennent un rôle prépondérant dans la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions contre d'Israël.

Cela dit, je peux être en désaccord avec l'apartheid d'Israël et la campagne de désinvestissement, de boycottage et de sanctions contre ce pays, mais je sais que nous avons besoin de la liberté de tenir des débats. Je suis allée en Israël et je peux vous dire qu'il est plus facile là-bas qu'ici de discuter du rôle du gouvernement israélien et de ce que fait l'État.

Dans ce contexte, j'aimerais simplement demander ce que l'on fait pour s'assurer de trouver un équilibre. Je suis consciente du travail des camps de la paix et du dialogue avec la collectivité, mais quoi d'autre? Que pouvez-vous nous apprendre à ce sujet? Avec quelle force et quelle rapidité ce comité devrait-il réagir face à la situation sur les campus? Qu'est-ce qu'implique le fait de mettre quelqu'un à l'écart et de lui demander de signer une déclaration comme celle que vous avez reçue concernant ce qui est arrivé aux États-Unis? Dites-nous-en un peu plus sur la façon dont cela devrait se traduire dans le travail que nous accomplissons à titre de coalition. Également, parlez-nous de la difficulté d'élargir la définition de l'antisémitisme.

• (1345)

Mme Marilou McPhedran: Ma réponse prendra la forme d'une question. Est-ce que les questions qui nous ont été envoyées avaient été préparées en comité?

Mme Judy Wasylcia-Leis: Non.

Mme Marilou McPhedran: N'importe quel membre de la coalition peut-il envoyer une question? Est-ce ainsi qu'a été constituée la liste?

Mme Judy Wasylcia-Leis: Non, les questions ne viennent pas des membres du comité.

Le président: C'est le secrétariat qui les a rédigées.

Mme Marilou McPhedran: Très bien.

L'avantage d'une tribune et d'une audience comme celles-ci, c'est que de multiples parties sont représentées et donc que de multiples points de vue sont exprimés autour de la table. L'avantage de ce type de rencontre, c'est que les universités ont la possibilité de s'attaquer à un problème grave qui semble s'amplifier pour certains et diminuer pour d'autres. Toutefois, partout, pour chacun ici présent et dans chaque université de ce pays, le racisme et l'antisémitisme sont des problèmes très sérieux qui appellent une réponse rapide des plus hautes instances.

Le fait d'être ici pour donner de l'information sur nos institutions respectives et de pouvoir s'engager ensuite dans une discussion de groupe est, en soi, une façon de souligner l'importance des droits de la personne dans ce pays, l'importance de la liberté d'expression et le rôle central que les universités ont, en tant qu'institutions d'enseignement, dans la promotion au sein de leur communauté et en tant que chefs de file dans la société en général, des qualités essentielles d'une démocratie constitutionnelle qui place l'égalité des droits, les droits de la personne et les libertés individuelles au cœur des valeurs fondamentales du pays.

Je suis venue aujourd'hui pour représenter l'Université de Winnipeg et notre président, Lloyd Axworthy, et je ne vais certainement pas commencer à vous dire quoi faire en tant que coalition parlementaire. J'aimerais plutôt vous dire qu'en convoquant cette réunion, vous avez mis le doigt sur un problème considéré par les membres de ce groupe d'experts, de cette coalition, comme sérieux. Il peut y avoir beaucoup de différences d'opinions, mais à moins de couper les cheveux en quatre, on s'entend pour dire qu'il y a un problème. Cette séance permettra de mieux comprendre et d'explorer la nature de ce problème et d'autres, et aussi de trouver des réponses appropriées, pendant que nous, les universités, jouons un rôle à plus grande échelle.

Voilà donc comment nous anticipons notre rencontre avec vous aujourd'hui.

Le président: Merci.

Monsieur Owen.

L'hon. Stephen Owen: Les universités sont des institutions immensément privilégiées. Elles profitent d'une indépendance institutionnelle, en plus de la liberté d'enseignement. Leurs facultés jouissent également de l'immovibilité. Outre cette incroyable liste d'attributs, nous avons une énorme responsabilité, et je crois que nous devrions être le banc d'essai, le lieu de débat, le centre de recherche pour les idées les plus ambitieuses de la société. Notre travail est donc beaucoup plus compliqué que de dire simplement que tel type de discours ou telle expression risquent d'insulter les gens ou de les interpellé de manière très désagréable.

Peut-être que nous devons être interpellés sans ménagement, mais nous devons aussi, en tant qu'administrations, même si nous respectons la liberté d'expression et la liberté universitaire, tracer une limite claire lorsque la sécurité ou l'intégrité de personnes sont menacées d'une manière qui ne les atteint pas physiquement, mais qui les heurte au plus profond de leur être. Nous devons avoir le courage de nous tenir debout et, lorsque la limite est dépassée, dire non; et cela va beaucoup plus loin que la sécurité physique.

C'est un rôle difficile, mais c'est à cela que nous devrions constamment réfléchir, et j'espère sincèrement que ce comité pourra nous aider à faire un meilleur travail là-dessus, grâce au rapport qu'il produira.

• (1350)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant céder la parole au professeur Cotler.

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): J'aimerais ajouter quelque chose aux dernières remarques de Steve Owen. Entre parenthèses, un peu plus tôt, il a fait référence à la période de questions, et je me souviens toujours de quelque chose qu'il m'a dit à propos de la période de questions lorsque nous étions tous les deux ministres.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais vous avez dit que pendant la période de questions, nous étions à 15 secondes de l'oubli. C'est quelque chose que j'ai toujours...

L'hon. Stephen Owen: En attendant, vous êtes toujours ici.

L'hon. Irwin Cotler: Mais peut-être un peu tombé dans l'oubli maintenant.

C'est quelque chose dont je me souviendrai toujours.

Pour terminer, j'aimerais que nous nous penchions sur une étude de cas — et pas des moindres — concernant la semaine contre l'apartheid israélien. Si je dis qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle étude de cas, c'est parce que l'apartheid est défini dans le droit international comme un crime contre l'humanité. C'est devenu une métaphore pour désigner l'un des deux grands maux qui ont affligé le XX^e siècle. Dans la culture d'un campus, on pourrait prétendre que si quelqu'un appuie Israël, il soutient du même coup une forme de crime contre l'humanité ou de racisme abominable. Et cela, bien sûr, pourrait décourager ceux qui souhaitent s'exprimer sur la question, étant donné le portrait sombre que l'on brosse dans le contexte de la semaine contre l'apartheid israélien. Comme vous l'avez mentionné, il ne s'agit pas uniquement d'une question de sécurité physique; cela touche à l'identité même de la personne.

Comment pensez-vous et faites-vous pour aborder la question de la semaine contre l'apartheid israélien à la lumière des répercussions que cela peut avoir sur la culture du campus? Est-ce que cela entre dans le cadre de la liberté d'expression, aussi odieux que cela puisse paraître? Ou est-ce qu'au contraire, cela revient à réduire au silence ceux qui ne sont pas capables de défendre ce qui est présenté comme une ignominie? Est-ce qu'on en appelle au démantèlement d'un État parce qu'il s'agit d'un crime contre l'humanité?

Je veux dire par là qu'il y a toute une série de problèmes, et je me demande tout simplement comment les aborder.

L'hon. Stephen Owen: Eh bien, je crois que vous avez raison. Il y a effectivement toute une série de problèmes que l'on peut traiter sous des angles légèrement différents les uns des autres.

L'un des défis auquel nous sommes confrontés dans les universités, c'est que nous avons affaire à de jeunes esprits, des esprits curieux et incroyablement intelligents, qui ne font pas porter le fardeau de l'histoire de l'apartheid et de ce que cela signifie à quelqu'un de confession juive, ni celui de sa place dans l'histoire.

Jimmy Carter a publié un livre comparant les actions d'Israël à de l'apartheid. Ce livre n'a pas été censuré. Peut-être que le rôle des gens qui ont été offensés par cet ouvrage, et le nôtre dans les universités, nous qui voyons ces jeunes esprits exposés à l'utilisation d'un langage d'une puissance qu'ils n'ont pas connue et qu'ils ne comprennent peut-être pas, c'est justement d'approfondir l'enseignement pour nous assurer que ces personnes disposent de l'information dont elles ont besoin pour évaluer adéquatement le mal qui peut être fait en utilisant tel mot ou tel autre.

C'est une réponse générale, mais il ne s'agit pas d'être trop précis, de dire où est exactement la limite à ne pas dépasser, quel terme ne pas utiliser, au risque d'être mal compris. Le but est d'élargir la compréhension des gens face à la puissance des mots, si c'est bien de cela dont nous parlons.

• (1355)

L'hon. Irwin Cotler: D'accord. Y a-t-il quelqu'un d'autre, dans le groupe de témoins...?

Si vous êtes administrateur, que vous occupez un poste très élevé dans la hiérarchie et que vous entendez parler de l'organisation d'une semaine contre l'apartheid israélien, comment réagissez-vous? Allez-vous permettre la tenue de l'événement? Allez-vous l'autoriser à certaines conditions ou bien l'interdire pour ne pas que le débat s'envenime? Quel genre de décision prenez-vous en de pareilles circonstances?

L'hon. Stephen Owen: On autoriserait sa tenue parce que c'est dans la nature de nos institutions. Je pense que l'interdire donnerait des arguments à ceux qui voudraient s'en servir pour discréditer un autre groupe, et cela enlèverait aussi la possibilité d'avoir un débat élargi sur la question de savoir pourquoi c'est un mot chargé de sens. Quelle est son histoire? En quoi se rattache-t-il aux événements actuels dans le monde? Vous ne pouvez pas empêcher le débat, même s'il est néfaste.

Le président: La parole est à quiconque souhaite intervenir; alors n'hésitez pas.

Allez-y, monsieur Gerbrandt.

M. Gerald Gerbrandt: Je n'ai pas été confronté à ce genre de problème, mais je serais tenté d'adopter la même approche que le dernier intervenant, sauf qu'en plus, si j'avais été informé de ce genre de proposition, j'aurais immédiatement entamé un dialogue avec les organisateurs de la rencontre afin de leur expliquer la façon dont ce serait perçu et en quoi cela risquerait, comme je l'ai dit

précédemment, de ne pas donner un nouvel éclairage sur la question ni de pousser plus loin le débat.

Est-ce qu'au bout du compte, je l'interdirais? Je l'ignore. Je ne suis pas sûr que ce serait efficace. Mais je voudrais avoir une discussion avec les organisateurs avant d'intervenir, afin qu'ils comprennent mieux la portée de leur message.

Le président: Nous allons prendre une dernière question.

Monsieur Scott Reid.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Merci.

Professeur McPhedran, ma question m'est inspirée par quelque chose que vous avez dit, et je crois — même si tout le monde est invité à donner son avis — que M. Owen et vous serez les mieux à même d'y répondre étant donné votre expérience en matière de droit de la personne et votre connaissance du milieu universitaire.

J'ignore si c'était involontaire ou délibéré, mais lorsque vous avez abordé la question, vous avez fait une distinction entre les droits civils et les droits de la personne; cela m'a semblé une distinction pertinente sur laquelle j'aimerais me pencher étant donné que nous avons le concept de droits de la personne, incluant le droit de ne pas faire l'objet de discrimination, et le concept plus traditionnel de droits civils, qui porte davantage sur la liberté d'expression ainsi que d'autres droits fondamentaux, comme celui de ne pas être menacé ou blessé physiquement.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais que vous nous donniez de plus amples explications à ce sujet.

Mme Marilou McPhedran: Je pense que vous avez très bien saisi la question en soulignant le fait que nous avons compris les droits civils bien avant d'énoncer ou de comprendre les droits de la personne. Les droits de la personne constituent une série de droits enchâssés maintenant dans le droit international et les lois nationales, et dans le cas du Canada, dans les lois provinciales également. Ils sont le résultat d'une évolution de la compréhension des droits inaliénables de l'être humain — qui sont inspirés des suites de l'Holocauste durant la Deuxième Guerre mondiale. Le droit civil d'association et le droit civil à la libre expression sont interreliés. Ils se soutiennent mutuellement. Ils ont besoin l'un de l'autre. Nous ne pouvons pas évoluer ou vivre dans une société respectueuse des droits de la personne si cette société n'est pas fondée sur des droits civils.

Certains prétendent qu'il ne faut pas mettre l'accent sur ces différenciations, mais puisque le débat de cette coalition se concentre à la fois sur la liberté d'expression et la liberté d'association, j'ai été amenée à faire cette distinction.

L'hon. Stephen Owen: Cela m'aide également beaucoup. Je vois seulement une chose différemment; je pense que ces droits se chevauchent. Là où ils se recourent de manière saisissante, c'est quand le discours, plutôt que l'atrocité physique, blesse de manière très profonde et porte atteinte aux droits de la personne, c'est-à-dire à l'intégrité humaine.

Le président: Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires?

J'aimerais remercier beaucoup les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

C'est notre avant-dernier groupe d'experts. Je tiens à rappeler aux membres que nous en recevrons un autre le 8 février, c'est-à-dire dans deux semaines. J'aimerais vous y voir tous.

Je vous suis très reconnaissant de vos exposés. Merci beaucoup.
Monsieur Lamontagne.

M. Michel Lamontagne: J'aimerais faire un bref commentaire. Je voudrais rassurer mon collègue de l'Université de Colombie-Britannique et corriger une donnée: 2,1 milliards de dollars, c'est ce que nous souhaitons avoir après les deux prochains budgets, tant

au niveau provincial que fédéral. Aujourd'hui, nous sommes à 1,2 milliard de dollars. C'est une autre paire de manches. La différence entre les deux tient aux frais de scolarité au Québec. Désolé.

Le président: D'accord, et merci beaucoup.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>